



Ensemble des fiches
d'information environnementales
et indices
2017

BCE



Le développement durable - Approche et gestion

Vision

Notre vision consiste à contribuer au bien-être de la société en offrant des emplois de haute qualité, en favorisant une croissance économique responsable, en créant des liens entre les communautés et en préservant l'environnement naturel.

Notre stratégie est appuyée par notre cadre de développement durable et un ensemble de principes directeurs. Les politiques mises en oeuvre à l'échelle de l'organisation permettent de veiller au respect de nos principes directeurs. Par l'engagement de nos partenaires et nos propres processus internes, nous surveillons les enjeux et les occasions et nous établissons des objectifs.

Cadre

Grâce à une solide structure de gouvernance, nous gérons activement notre performance environnementale, sociale et économique, comme l'illustre le cadre de durabilité (ci-contre).

Le cadre représente l'équilibre délicat qui doit être maintenu entre la croissance économique, les besoins sociaux et la performance environnementale afin d'assurer notre bien-être futur. En l'absence d'un seul de ces trois éléments, le développement durable ne peut plus être soutenu.

L'élément central du cadre – la gouvernance – fournit l'orientation générale et définit les principes et les valeurs de l'entreprise qui guident nos pratiques commerciales. Le cinquième élément, la communication, est représenté par les flèches et est essentiel pour assurer une prise de décision durable.



Principes

Notre stratégie commerciale est fondée sur les principes énoncés ci-dessous, qui servent de guide aux employés dans nos efforts destinés à mettre en œuvre notre vision du développement durable.

- Assurer une performance économique solide et durable qui profite à tous nos partenaires
- Mettre en œuvre de solides principes de gouvernance et des systèmes de contrôle afin de garantir la conformité de nos activités, tout en assurant une gestion transparente et intègre
- Agir de manière responsable et travailler avec nos partenaires en vue de cerner les occasions qui dépassent le cadre de la conformité et qui créent des avantages à la fois pour la société et pour l'entreprise
- Développer des services de télécommunications de pointe qui contribuent au développement durable, et faire preuve de leadership en les mettant en œuvre avec succès.

Politiques

La mise en œuvre de notre vision du développement durable repose en grande partie sur les actes de nos administrateurs, de nos dirigeants et de nos employés. Leur conduite est régie par un Code de conduite général et un ensemble de politiques qui appuient nos principes en matière de développement durable. Nos politiques couvrent des sujets variés, comme la divulgation d'information, l'indépendance des vérificateurs, la protection des renseignements personnels, le respect de la vie privée des clients, la protection de l'environnement, les pratiques d'approvisionnement et autres. ,

Rapports

Armés de solides principes, de la rétroaction de nos partenaires et d'une compréhension claire de nos défis et occasions actuels, nous avons identifié les enjeux et les occasions qui sont les plus importants pour nos partenaires et pour la réussite de l'entreprise par divers moyens formels et informels, y compris l'analyse des tendances, des études comparatives, le contrôle de notre performance en la matière et les commentaires de nos partenaires.

Nous avons aussi établi les indicateurs clés de rendement de Bell en matière de responsabilité d'entreprise en nous fondant sur notre évaluation de l'importance des impacts. Ces indicateurs clés de rendement fournissent une mesure quantitative ou qualitative de nos progrès dans les secteurs stratégiques de notre responsabilité en ce qui a trait à la gouvernance, à l'économie, à l'environnement et à la société.

Nous nous assurons, par ailleurs, de rendre compte de notre rendement et de nos initiatives face aux différents enjeux et occasions dans notre rapport annuel sur la responsabilité d'entreprise.

Nos rapports sont fondés sur les lignes directrices de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI - Global Reporting Initiative). Ce projet à plusieurs participants fournit, selon nous, la vision la plus complète et la plus impartiale qui soit des intérêts et préoccupations de nos partenaires.

Voir BCE.ca/responsabilité.

Affiliations

Nous représentons également les intérêts de nos partenaires en participant activement à des associations d'affaires et sectorielles.

RESPONSIBLE BUSINESS ALLIANCE (RBA)

En 2017, nous avons joint la RBA, un organisme à but non-lucratif composé d'entreprises de produits électroniques, de vente au détail, d'automobiles et de jouets qui s'engagent à soutenir les droits et le bien-être des travailleurs et des communautés à travers le monde touchés par la chaîne d'approvisionnement mondiale de l'électronique. RBA members commit and are held accountable to a common Code of Conduct. Les membres de la RBA s'engagent et sont tenus responsables d'un code de conduite commun. Grâce à notre adhésion à RBA, nous nous engageons régulièrement dans un dialogue et des collaborations avec d'autres membres sur des sujets clés liés au développement durable.

GLOBAL COMPACT NETWORK CANADA (GCNC)

En 2013, nous avons joint la GCNC, pour collaborer pour les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Grâce à notre adhésion au GCNC, nous partageons régulièrement les meilleures pratiques avec d'autres membres sur les 10 principes ainsi que les 17 objectifs de développement durable (ODD).

ÉCOTECH QUÉBEC

En 2009, nous avons joint [Écotech Québec](#), un organisme qui regroupe des décideurs clés du Québec dans le domaine des technologies propres. Ce groupe a pour objectif de rassembler et de mobiliser le secteur des technologies propres autour d'objectifs communs et d'actions concertées, de participer au virage de l'économie verte au Québec par le développement durable et de soutenir les entrepreneurs afin d'accélérer la conception, le développement, l'adoption, la commercialisation et l'exportation de technologies propres.

ASSOCIATION CANADIENNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS SANS FIL (ACTS)

Nous sommes membre de l'ACTS, une association sectorielle qui représente une vaste gamme de fournisseurs de services sans fil. L'ACTS dirige l'initiative nationale Recycle mon cell et a également implanté à l'échelle nationale un programme d'alertes AMBER sans fil permettant de communiquer au public une information immédiate et à jour en cas d'enlèvement d'enfant.

CONSEIL PATRONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (CPEQ)

Bell is a member of the CPEQ, a non-profit organization that groups together Québec's key industry and business representatives, including sectoral business associations, whose activities may have environmental impacts and who are therefore concerned with environmental and sustainable development issues.

INFORMATION TECHNOLOGY ASSOCIATION OF CANADA (ITAC)

Nous sommes membre de l'ACTI, dont la mission est de cerner les enjeux qui influent sur le secteur des TIC, d'agir comme chef de file dans ce domaine et de promouvoir des initiatives qui permettront la poursuite de la croissance et du développement du secteur.

Structure de gestion

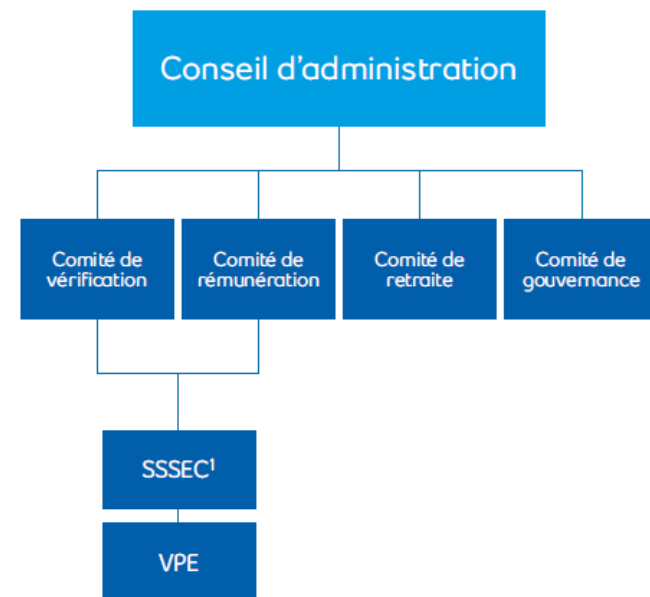
De façon continue, le comité revoit les changements apportés à sa structure, ses pratiques, et sa composition et initie des initiatives dans le but d'améliorer son efficacité. Le Conseil d'administration a établi des lignes directrices claires et supervise le mécanisme de vérification des programmes de responsabilité d'entreprise dont la responsabilité principale se retrouve au niveau des comités :

Le comité des ressources en cadres et de rémunération (comité de rémunération) supervise les questions de ressources humaines, y compris les pratiques respectueuses en milieu de travail, la santé et la sécurité.

Le comité de gestion de la gouvernance (comité de gouvernance) est responsable des pratiques et des politiques de gouvernance, ainsi que des politiques concernant la tenue et l'éthique des affaires, y compris le Code de conduite de Bell.

Cliquez [ici](#) pour en savoir plus sur nos pratiques de gouvernance.

Tandis que le programme de surveillance des risques de BCE incombe au conseil, les unités d'affaires opérationnelles jouent un rôle primordial dans la détermination et la gestion des risques en amont. Ces unités sont appuyées par divers groupes de soutien au sein de l'entreprise, lesquels



1 Comité de surveillance de la santé et sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité.

leur offrent une expertise indépendante pour soutenir l'implantation des méthodes de gestion des risques. Le groupe de vérification interne offre pour sa part une forme supplémentaire d'expertise et de certification en fournissant orientation et appui aux unités d'affaires opérationnelles et aux groupes de soutien de l'entreprise. Son rôle est aussi de présenter au comité de vérification une perspective indépendante de la situation sur le plan des risques et du contrôle au sein de l'entreprise. Pris ensemble, ces éléments constituent ce que l'on peut qualifier de « trois lignes de défense » pour la gestion des risques, en accord avec les meilleures pratiques de l'industrie et les recommandations de l'Institute of Internal Auditors. Le Comité de surveillance de la santé et sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité (Comité de surveillance SSSEC) est chargé de confirmer aux comités de vérification et de rémunération que les risques d'ordre juridique et réglementaire et relatifs à la sécurité, à l'environnement et à la santé et sécurité sont gérés avec soin¹.

Ce comité est présidé conjointement par le vice-président exécutif (VPE), services généraux, et le chef des affaires juridiques et réglementaires et vice-président exécutif, développement de l'entreprise. Il a pour mandat de déployer tous les efforts nécessaires pour que notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise soit bien intégrée à l'échelle de l'entreprise afin de limiter les risques (notamment financiers et pour la réputation de l'entreprise) et d'optimiser les occasions d'affaires. Ses attributions comprennent, entre autres, la révision annuelle des politiques et directives opérationnelles touchant la santé et la sécurité, la sûreté, la protection de l'environnement et la conformité, ainsi que leur communication au conseil d'administration.

Le comité est dirigé par le vice-président exécutif, services généraux, et par le chef des affaires juridiques et réglementaires et vice-président exécutif, développement de l'entreprise, dont 30 % de la rémunération variable est liée à des objectifs personnels qui comprennent l'amélioration de l'engagement des membres de l'équipe, la gestion des programmes de diversité et de santé mentale de Bell, la prévention des accidents en milieu de travail, le maintien de la certification ISO 14001 et l'optimisation de l'efficacité énergétique. Le vice-président exécutif, services généraux, supervise directement, aussi, l'équipe Responsabilité d'entreprise et environnement, qui s'occupe des initiatives en matière de responsabilité d'entreprise. En outre, la partie variable de la rémunération des cadres de cette équipe est partiellement liée à des objectifs sociaux et environnementaux.



¹ Bien que le cadre de gestion des risques décrit dans le présent rapport soit conforme aux meilleures pratiques de l'industrie et aux recommandations de l'Institute of Internal Auditors, rien ne peut garantir qu'il suffira à prévenir l'apparition d'événements qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, nos résultats financiers, nos flux de trésorerie, nos activités ou notre réputation.



Présentation des enjeux pertinents

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada, fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications.

Notre approche en matière de responsabilité d'entreprise

Notre approche en matière de responsabilité d'entreprise commence avec notre objectif de balancer à la fois la croissance économique, la responsabilité sociale et la performance environnementale afin d'assurer le succès continu de notre entreprise et de pouvoir continuer de contribuer à l'économie canadienne.

Depuis sa fondation en 1880, Bell est le leader dans le domaine des télécommunications et a permis aux Canadiens de communiquer entre eux et à travers le monde entier. Nous prenons très au sérieux notre responsabilité de gérer la compagnie de manière à nous permettre de conserver notre bilan de service quant besoins de communication de millions de clients, nous cherchons à créer de la valeur pour les actionnaires, fournir des carrières intéressantes pour des dizaines de milliers de personnes, et faire une contribution significative parmi la communauté et l'économie canadiennes.

Contexte stratégique

La Responsabilité d'entreprise est un élément fondamental des 6 impératifs stratégiques qui éclairent les politiques, les décisions et actions de Bell. Nous insistons sur cette approche non seulement parce c'est la bonne chose à faire, mais aussi qu'elle soutient notre objectif : être reconnu par les clients comme la principale entreprise de communications au Canada. Par exemple, alors que les initiatives de gestion des déchets et de réduction de la consommation énergétique tiennent compte des préoccupations environnementales importantes de la société, elles créent également une chaîne d'avantages pour Bell. Elles nous permettent





d'opérer de manière plus efficiente dans notre impératif d'atteindre une structure de coût compétitive (#6). Elles correspondent également aux valeurs des membres de notre équipe, stimulant la satisfaction et l'engagement. De plus, elles libèrent des fonds à diverses fins, allant de l'expansion de nos réseaux à la productivité des entreprises Canadiennes (#1), à l'investissement dans les communautés que nous desservons. Les membres de l'équipe engagés stimulent également la satisfaction de la clientèle (#5), ce qui améliore le rendement de nos segments sans fil, sur fil et médias (#2, 3, 4).

DOMAINES	1 INVESTIR DANS LES RÉSEAUX ET LES SERVICES LARGE BANDE	2 ACCÉLÉRER LE SANS-FIL	3 TIRER MEILLEUR PARTI DU SUR-FIL	4 ACCROÎTRE NOTRE LEADERSHIP DANS LES MÉDIAS	5 AMÉLIORER LE SERVICE À LA CLIENTÈLE	6 ÉTABLIR UNE STRUCTURE DE COÛTS CONCURRENTIELLE
Membres de l'équipe	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Clients	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Communauté, économie et société	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Environnement	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Directives de rapportage

Chez Bell, nous nous penchons sur les questions environnementaux et sociales depuis 25 ans. Au cours des années, notre point de mire a changé à de nombreuses reprises, mais nous avons toujours été guidé par ce que les parties prenantes veulent savoir. Nous nous appuyons principalement sur des normes et des lignes directrices de rapportage internationalement reconnues :

GRI 102-9

- Task Force on Climate Related Financial Disclosure (TCFD)
- Objectifs de développement durables de l'ONU (ODD)
- Sustainable Accounting Standards Board (SASB)
- International Integrated Reporting Council (IIRC)
- Pacte mondial des Nations Unies (UNGC)¹
- Global Reporting Initiative (GRI)
- Études de cycle de vie
- ISO 26000
- CDP

¹ Voir Annexe pour une présentation détaillée des actions de Bell reliées aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies



Sujets de responsabilité d'entreprise dans notre rapport

L'industrie des télécommunications est le fonnement du partage de l'information sociale et économique et du commerce. À titre de chef de file canadien de cette industrie plus importante que jamais et qui ne cesse de croître et de progresser, Bell est un important fournisseur d'une infrastructure indispensable pour offrir des services de qualité à tous les Canadiens. Nous sommes donc fermement convaincus que nous sommes tenus de gérer certains enjeux de façon stratégique.

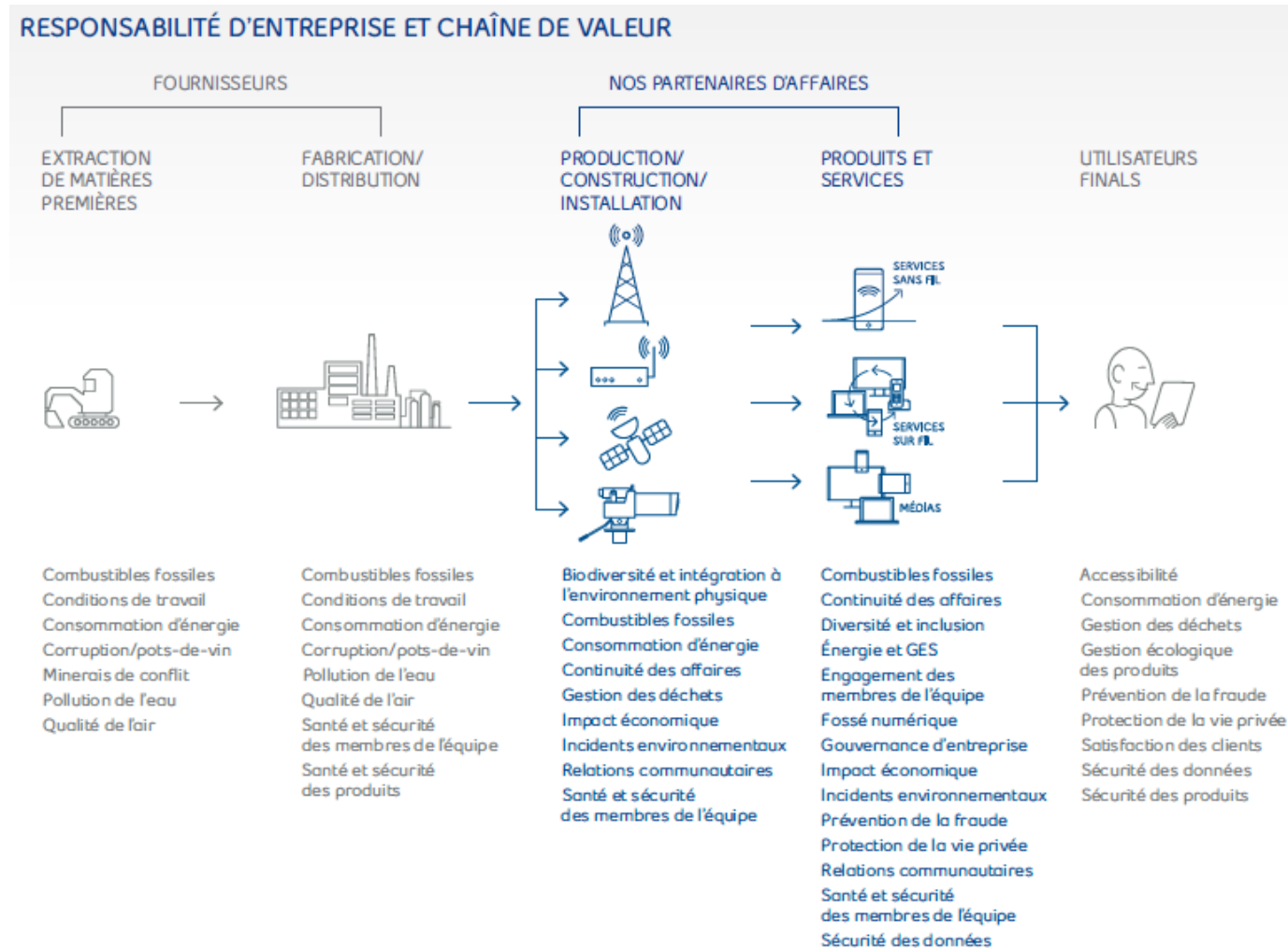
Dans ce document, nous identifions premièrement les enjeux en matière de responsabilité d'entreprise qui sous-tendent toute notre chaîne de valeur, ainsi que ceux qui sont les plus importants aux yeux de nos partenaires et pourraient influencer fortement sur nos activités. De plus, nous recherchons des publications expertes et participons dans des comités de travail dans notre secteur.

Les sujets qui constituent l'intersection de ces exercices sont abordés dans notre rapport sur la Responsabilité d'entreprise, qui comprend des liens vers des fichiers d'informations autonomes sur notre site web sur la Responsabilité d'entreprise.

Sujets de Responsabilité d'entreprise dans la chaîne d'approvisionnement

Il devient de plus en plus important d'avoir une vue globale de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise pour établir de saines pratiques d'exploitation. La réglementation en matière de climat, le coût et la disponibilité des équipements et des ressources humaines sont de bons exemples des risques liés à la chaîne de valeur. Chez Bell, nous mettons tout en œuvre pour continuer d'élargir et d'approfondir notre connaissance des acteurs et des enjeux propres à notre chaîne de valeur. Bien que nos activités et notre sphère d'influence se limitent aux frontières de notre pays, nous participons à des groupes de travail internationaux (comme la [Responsible Business Alliance](#) et le [Pacte mondial des Nations Unies](#)) avec d'autres membres de notre secteur et d'autres industries afin de bien faire entendre notre voix.

Le schéma ci-dessous décrit notre présence dans divers secteurs d'activité. Les sujets de responsabilité d'entreprise correspondants sont énumérés directement sous les éléments de la chaîne de valeur.





Enjeux de nos partenaires qui influent fortement sur nos activités

ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Nous demeurons informés sur les enjeux les plus importantes pour nos parties prenantes par le biais de consultations afin d'obtenir leurs commentaires.

Nous identifions nos principaux groupes de parties prenantes en fonction de l'importance de l'engagement du groupe de parties prenantes et de leur influence sur l'entreprise. De cette analyse émerge une liste restreinte de clients, société civile/OGN, fournisseurs, agences de notation, investisseurs, membres de l'équipes, et les syndicats.

Comme les enjeux évoluent au fil du temps, et de nouveaux problèmes émergent, Bell consulte ce large éventail d'intervenants de diverses façons de de manière continue :

Voici quelques-unes des façons dont nous nous connectons avec les parties prenantes :

- Nous communiquons fréquemment avec les clients par l'entremise de Fizzback et des medias sociaux
- Nous communiquons avec les OGN et la société civile lors d'événements formel de l'industrie
- Nous surveillons notre courriel dédié pour un retour direct
- Nous participons dans des évaluations annuelles des pairs ([Réseau canadien du pacte mondial](#)) et cherchons un retour d'experts de EXCEL
- Nous interagissons avec les parties prenantes tout au long de l'année pour obtenir des informations sur les principaux problèmes de chacun des réseaux que ces experts ont développés, incluant des experts issus de :

Expérience client	Continuité des affaires	Réseau	Sécurité
Sante & sécurité	Mobilité	Affaires juridiques et réglementaires	Ventes
Services au domicile	Communications	Approvisionnement	Syndicats
Services extérieurs	Ressources humaines	Services immobiliers	TI
Relations au investisseurs	Investissements communautaires	Médias	Vie privée

GRI 102-43
GRI 102-21

GRI 102-40



- Nous participons à des groupes professionnels de développement durable

Grâce à son appartenance à ces groupes avant-gardistes qui réunissent des leaders de la communauté des affaires mondiale, BCE participe au développement et au partage de pensée novatrice qui produit des actions pratiques. Voici quelques groupes dans lesquels nous sommes impliqués :



Responsible Business Alliance
Formerly the Electronic Industry Citizenship Coalition
Affiliate Member

Les idées que nous tirons de toutes ces expériences nous aide à déterminer ce qu'il faut signaler.

Les exercices d'engagement des parties prenantes ci-dessous, associés à une analyse des problèmes ayant le plus sur nos activités, nous ont aidés à identifier la consommation d'énergie, la sécurité et la confidentialité de l'information, les déchets électroniques et la chaîne d'approvisionnement en tant qu'éléments les plus pertinents de ce rapport. Nous expliquons ci-dessous comment ces sujets se rapportent à notre entreprise.

GRI 102-46

<p>Consommation d'énergie</p>	<p>Composante appréciable de nos solutions de services d'affaires, la consommation d'énergie devient un enjeu encore plus important au fil de l'expansion de nos réseaux pour répondre à la demande liée à l'utilisation croissante de services sur fil (Internet et services hébergés de données) et sans fil (téléphones intelligents et tablettes). Tous ces services consomment des volumes de données en croissance rapide pour accéder à des services comme les réseaux sociaux, l'informatique en nuage, la télé mobile, ainsi que le commerce et les services bancaires mobiles. Chacun de ces services consomme de l'énergie réseau, ce qui influe sur l'empreinte carbone de Bell. L'émergence de nouvelles applications de l'Internet des objets (IdO) dans le marché de détail et dans les transports, comme la voiture connectée, le suivi des actifs et la télésurveillance, contribue à accroître la demande. La proportion des foyers du Québec, de l'Ontario et de la région Atlantique disposant</p>
--------------------------------------	--

GRI 102-46

SASB TC0301-08



uniquement du sans-fil 2 était estimée à environ 43 % à la fin de 2017, contre environ 38 % un an plus tôt.³ La croissance consécutive de la consommation de données sans fil accroît la quantité d'énergie dont Bell a besoin pour alimenter ses réseaux, de sorte que l'efficacité énergétique devient un enjeu important pour l'ensemble de notre industrie.

Nous continuons aussi d'étendre la zone de couverture de notre réseau optique afin de fournir les services directement chez les clients dans de nombreuses villes canadiennes. Pour en savoir plus sur l'impact du déploiement de la fibre optique sur notre consommation d'énergie, veuillez vous reporter à la section Gestion de notre empreinte carbone dans le Rapport de responsabilité d'entreprise sur notre site Web.

Nous sommes également touchés par une tendance croissante des entreprises à utiliser des centres de données pour transférer leurs applications et leurs services vers le nuage. Cela permet à des fournisseurs comme Bell d'offrir toujours plus d'outils et de services professionnels aux clients d'affaires tout en optimisant l'efficacité de leurs réseaux et de leurs activités. Avec le temps, cette virtualisation touchera des éléments de réseau à la fois fixes et sans fil, au fur et à mesure que de plus en plus de fonctions seront transférées de l'établissement du client vers des installations centralisées exploitées par des télécommunicateurs. Par conséquent, ces derniers consommeront plus d'énergie, tandis que leurs clients verront leur consommation d'énergie diminuer. Ce transfert entraînera à plus long terme une réduction nette de la consommation globale d'énergie à mesure que les activités virtuelles remplaceront les activités physiques et que les grandes plateformes exploitées par les fournisseurs de services gagneront en efficacité.



Sécurité de l'information et vie privée	<p>As devices connected to the Internet become smarter, and as data-transmission volumes increase, Bell works continuously to improve the level of information security through the protection and effective organization of systems, applications, and information repositories. This is vital to the secure operation of our networks and business, and critically important to our customers, who, along with our team members, expect that we protect their identities and information to the greatest extent possible.</p>
Déchets électroniques	<p>L'expérience du marché nous confirme que l'arrivée d'appareils plus rapides et plus intelligents suscite chez les clients le besoin ou le désir de remplacer plus souvent des appareils devenus désuets, ce qui crée encore plus de déchets. Bell récupère l'équipement inutilisé, même celui des clients de ses concurrents. Il s'agit d'une initiative importante, car les composants électroniques peuvent contenir des contaminants environnementaux comme le plomb, le cadmium, le béryllium et des agents ignifuges au brome qui entraînent des risques importants pour les travailleurs et les collectivités qui procèdent au recyclage et à l'élimination des déchets électroniques. À titre de revendeur de produits électroniques, Bell prend également des mesures proactives pour aider les consommateurs à se débarrasser convenablement de leurs articles non désirés.</p>
Chaîne d'approvisionnement	<p>Nous assurons une surveillance et une gestion minutieuses des enjeux liés à la chaîne d'approvisionnement. Cet aspect est particulièrement important, car nous ne fabriquons aucun des appareils destinés aux services que nous offrons aux clients. Nous achetons ces produits auprès d'un nombre restreint de fabricants, dont certains dominent le marché mondial.</p> <p>Nous faisons preuve de vigilance dans la gestion de notre chaîne d'approvisionnement en évaluant le niveau de risque des principaux fournisseurs et en appliquant dès l'étape de la conclusion des contrats des mesures d'atténuation qui améliorent notre résilience face aux risques possibles.</p>



Importance du modèle d'affaires


Le modèle d'affaires d'une entreprise influence directement sur la quantité de gaz à effet de serre (GES) que celle-ci doit inclure dans ses rapports et sur la façon dont ces gaz sont évalués et classés dans les trois portées d'émissions de GES. En général, plus l'entreprise est intégrée verticalement, plus sa responsabilité possible à l'égard des GES est élevée pour les portées 1 et 2. Pour en savoir plus sur les portées d'émissions de gaz à effet de serre présentés dans le présent rapport, veuillez consulter le site Web du protocole sur les GES.

Bell constitue un bon exemple. Pour fournir des services de qualité à nos clients, maintenir un contrôle direct sur notre exploitation et favoriser une continuité des affaires qui procure des emplois sûrs et un potentiel de développement de carrière, nous avons réintégré verticalement bon nombre de fonctions qui, souvent, sont confiées en sous-traitance par les autres entreprises de notre industrie.

Par exemple, notre exploitation mise sur des techniciens d'installation de Bell Solutions techniques (BST) et sur de nombreux projets de construction exécutés par Expertech Bâtitisseur de réseaux inc. (Expertech) qui exigent l'utilisation d'un parc de véhicules pour transporter les membres de notre équipe jusqu'aux sites des clients et des travaux. Ces activités accroissent nos émissions de GES de portée 1 (émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par Bell) comparativement à une entreprise de télécommunications concurrente qui confie ces activités en sous-traitance.

En outre, nous nous sommes diversifiés dans le but de faciliter la croissance durable de l'entreprise. Par exemple, nous avons créé Bell Média Inc. (Bell Média) après l'acquisition de diffuseurs et d'autres entreprises du secteur des médias, comme CTV Globemedia Inc. et Astral Media Inc. Cela a augmenté la consommation globale d'énergie, ce qui se reflète dans nos émissions de GES de portée 2 (émissions indirectes associées à la consommation d'énergie achetée : électricité, chaleur, vapeur et refroidissement). Il ne faut pas nécessairement en conclure que les émissions de portée 2 ont augmenté par rapport aux niveaux de la période précédant l'intégration des actifs de Bell Média à BCE.

Notre structure intégrée influence aussi sur la quantité de déchets que nous produisons. Contrairement à d'autres entreprises de télécommunications, Bell a intégré les fonctions de production, d'installation et de construction. Cela signifie que nous sommes responsables de la gestion des déchets créés par ces fonctions, contrairement aux entreprises qui confient ces activités en sous-traitance. Nous pourrions recourir à des



sous-traitants et réduire ainsi la quantité de déchets que nous dirigeons vers des sites d'enfouissement, mais cela ne réduirait pas nécessairement le taux global de récupération de déchets. En outre, en gérant nous-mêmes nos déchets réseau, nous gardons un contrôle sur des fonctions qui influent directement sur le service à la clientèle et sur l'exploitation.

D'autres influences sur notre rapportage

En outre, nous utilisons des proxies pour indiquer quel contenu nous devrions aborder dans notre rapport. Nous surveillons les questions et les opportunités en matière de Responsabilité d'entreprise de manière externe à l'aide d'enquêtes, de demandes de requêtes de clients, des analyses de tendances, d'études de marché et d'autres types de recherches.

Voici quelques-unes des sources que nous consultons:

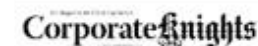
[Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies](#)

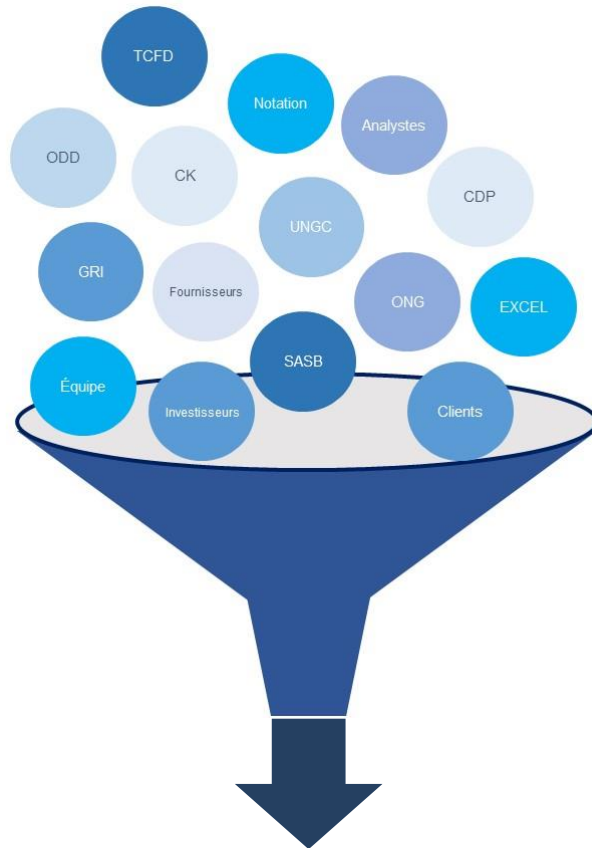
OIT [Organisation international du travail](#)

Nations Unies [Convention contre la corruption](#)

Code de conduite de la [RBA](#) (Responsible Business Alliance)

Analystes de [UNPRI](#), [Corporate Knights](#), [Bloomberg ESG](#), [oekom](#), [Vigeo](#), Institutional Shareholder Services ([ISS](#)), et [Sustainalytics](#) nous informant sur ce qui est important du point de vue de nos investisseurs.





Toutes ces consultations nous informent sur les questions sociales, environnementales, de gouvernance et économiques qui sont les plus importantes pour notre entreprise et pour nos parties prenantes. Suite à ces consultations, et en prenant en compte la

recherche actuelle, les questions les plus pertinentes en matière de Responsabilité d'entreprise abordées dans ce rapport inclus :

ENJEUX DE LA RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE ET NOTRE INDUSTRIE

Société

Sécurité en ligne



Protection de la vie privée des clients et sécurité de l'information



Satisfaction des clients



Statistiques sur le milieu de travail



Formation et développement de carrière



Diversité



Environnement

Gaz à effet de serre



Consommation d'énergie



Déchets



Eau



Biodiversité



Économie

Performance financière



Impacts directs et indirects



Investissements communautaires



Gouvernance

Sélection des fournisseurs



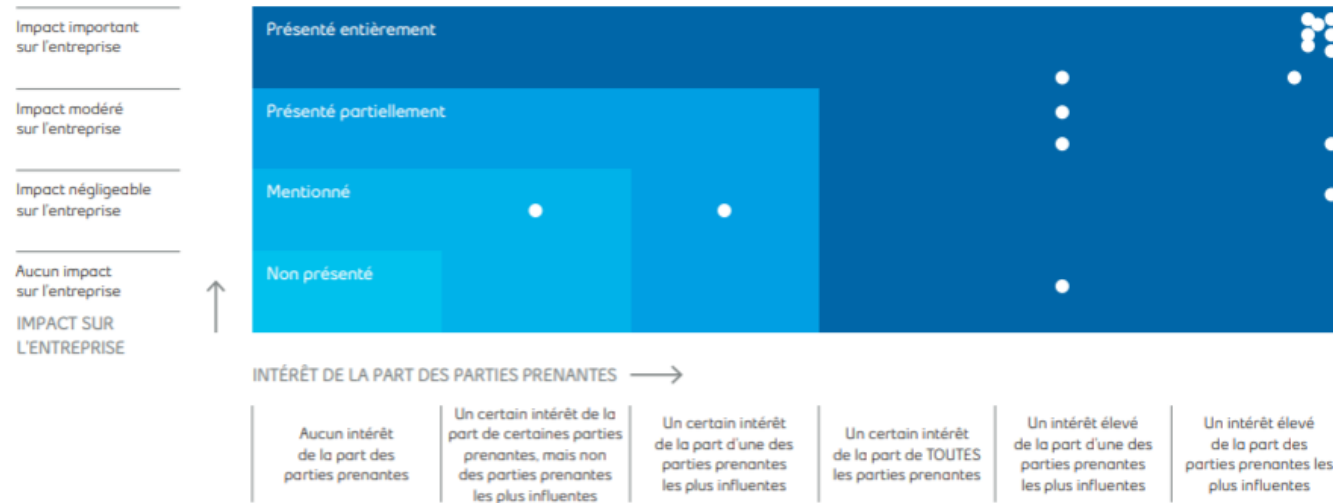
Respect de la réglementation



■ Clients ■ Investisseurs ■ Fournisseurs ■ Membres de l'équipe ■ Agences de notation ■ ONG/SOCIÉTÉ CIVILE



L'image suivante illustre comment nous priorisons ces sujets et déterminons la profondeur avec laquelle chacun d'entre eux sera présenté dans le rapport :





Annexe : Comment Bell adresse les principes compacts globaux des Nations Unies

Depuis 2006, Bell est un signataire de Pacte mondial des Nations Unies, un ensemble de principes universels. En tant que signataire, BCE est engagé à divulgué nos initiatives reliées aux questions suivantes :

Droits de l'Homme

Bell est un ardent défenseur des droits de l'Homme. Notre [Code de conduite](#) requiert chaque membre de l'équipe de démontrer, entres autres, un respect des autres, incluant la culture, l'ethnicité, le sexe, l'identité de genre, l'âge, la religion, les handicaps et l'orientation sexuelle. L'entreprise croit à un environnement de travail inclusif basé sur le mérité et la justesse non seulement pour aider chacun des employés à atteindre son plein potentiel, mais aussi pour renforcer l'entreprise dans son ensemble en élargissant sa perspective de l'expérience humaine.

Dans ce but, nous respectons and supportons activement les droits de l'Homme de tous les groupes d'employés, incluant, par exemple, les personne lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGTB). Nous possédons des politiques de non-discrimination qui surpassent les standards et les ressources de support minimums requis par la loi à l'intérieur et à l'extérieur de l'environnement de travail. Pour obtenir des détails sur les programmes des employés de Bell, les événements, et notre support de la communauté LGBT, voir la [section Responsabilité](#) sur notre site Web.

Plus encore, nous exerçons notre influence grâce à une gestion vigoureuse de la chaîne d'approvisionnement. À cause de la prolifération de l'approvisionnement et de la distribution à l'échelle mondiale, les compagnies doivent être informés des problèmes potentiels d'abus des droits de l'Homme tant en amont et en aval. Pour résoudre ce problème, Bell a mis en place un [Code de conduite des fournisseurs](#) depuis 2007. La

PRINCIPE 1: LES ENTREPRISES DEVRAIENT SUPPORTER ET RESPECTER LES DROITS DE L'HOMMETELS QUE DEFINIS INTERNATIONALEMENT

PRINCIPE 2: S'ASSURER QU'IL N'Y A PAS DE COMPLICES DANS L'ABUS DES DROITS DE L'HOMME

PRINCIPE 3: LES ENTREPRISES DEVRAIENT SOUTENIR LA LIBERTE D'ASSOCIATION ET LA RECONNAISSANCE COMPLETE AU DROIT A LA NEGOCIATION COLLECTIVE

PRINCIPE 4: L'ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE TRAVAIL FORCE OU OBLIGATOIRE

PRINCIPE 5: L'ABOLITION COMPLETE DU TRAVAIL DES ENFANTS

PRINCIPE 6: L'ELIMINATION DE LA DISCRIMINATION EN MATIERE D'EMPLOI ET D'OCCUPATION



compagnie a également adopté des mesures dans nos opérations d'achat ayant pour objectif d'éviter les minéraux des conflits qui financent et bénéficient des groupes armés.

À travers notre initiative [Bell Cause pour la cause](#) pour améliorer la santé mentale, nous construisons non seulement des relations plus fortes dans les communautés, et nous menons aussi l'effort national visant à améliorer le support à la santé mentale des employés dans le milieu de travail.

Notre volonté d'équité s'étend à la reconnaissance du droit de nos employés à être rémunéré équitablement. Notre succès soutenu en tant qu'entreprise nous permet d'offrir des carrières à haute valeur ajoutée dans une industrie importante avec une entreprise qui se targue d'un solide bilan social, environnemental et de gouvernance. Nous croyons que cela nous permet d'attirer les meilleures recrues, nous aidant ainsi à soutenir notre progrès. Par conséquent, nous offrons à nos employés un régime de rémunération très concurrentiel, y compris des salaires et des avantages sociaux, voir la section Membres de notre équipe dans notre rapport dans la [section Responsabilité](#) sur notre site Web.

Environnement

Notre engagement pour réduire notre impact environnemental est profondément enraciné dans les valeurs des membres de notre équipe. Depuis le début des années 90, lorsque nous avons débuté à rendre compte de l'impact environnemental de nos opérations, et nous avons depuis activement mis ces valeurs en pratique. Nous avons développé de nombreux programmes ainsi qu'un système de gestion environnemental. Bell est ainsi devenu la première compagnie de télécommunications à recevoir la certification ISO 14001 au Canada. Nos programmes sont décrits dans la section Environnement dans le rapport dans la [section Responsabilité](#) sur notre site Web.

Travail

Bell reconnaît que la transformation et la croissance de l'entreprise, et notre contribution continue à l'économie Canadienne, repose sur les épaules de notre force de travail. L'entreprise fait en sortes de s'assurer que nos politiques et nos programmes d'emplois rencontrent les standards minimaux requis par la loi et imposés par le marché hautement règlementé sur lequel nous opérons, où la plupart des membres de notre équipe sont protégés par la législation fédérale et/ou provinciale en matière d'emploi. Dans plusieurs cas, nous dépassons les standards minimums requis. En ce qui concerne

PRINCIPE 7: LES ENTREPRISES DEVRAIENT CHOISIR UNE APPROCHE DE PRECAUTION FACE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX

PRINCIPE 8: COMPRENDRE LES INITIATIVES POUR PROMOUVOIR UNE PLUS GRANDE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE

PRINCIPE 9: ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT ET LA DIFFUSION DE TECHNOLOGIES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

PRINCIPE 10: LES ENTREPRISES DEVRAIENT TRAVAILLER CONTRE TOUTES FORMES DE CORRUPTION INCLUANT L'EXTORSION ET LES POTS DE VINS



les pratiques de travail à l'interne, Bell possède un Code de conduite robuste conçu afin de soutenir les principes internationaux de travail les plus rigoureux, y compris les principes inscrits dans les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Pour plus d'information, voir la section Membres de notre équipe dans notre rapport dans la [section Responsabilité](#) sur notre site Web.

Nous nous attendons des fournisseurs qu'ils respectent les droits de l'Homme des travailleurs et qu'ils les traitent avec dignité et respect conformément aux standards internationaux définis dans la convention International du travail et les législations régionales et nationales sur les conditions de travail. Le [Code de conduite des fournisseurs](#) de Bell aborde les problèmes de la chaîne d'approvisionnement, incluant mais non limité à :

- La liberté d'emploi
- La non-discrimination
- L'interdictions du travail des enfants
- La liberté d'association et de négociation collective
- Les heures de travail, les salaires et les avantages sociaux

Pour plus d'information, voir la section Communauté, société et économie dans notre rapport dans la [section Responsabilité](#) sur notre site Web..

Anti-corruption

Pour rencontrer nos obligations éthiques envers nos clients, actionnaires, et envers nous-même, nous travaillons fort pour adhérer aux standards les plus rigoureux dans la conduite des affaires. Nos efforts ont été reconnus par des agences externes, mais nous comprenons – comme nous l'avons fait dans nos 136 ans d'existence – que nous devons gagner la confiance que les gens nous témoignent à tous les jours et dans toutes les interactions avec les clients, les actionnaires, les fournisseurs, les membres de notre équipe ainsi que le grand public. C'est pourquoi nous avons tous l'obligation de relire le Code de conduite de Bell et de faire un engagement personnel signé à chaque année. Le code explique clairement les valeurs et les standards de comportement qui sont attendus de chacun des membres de l'équipe, et ce dans tous les aspects de notre entreprise.



Approvisionnement responsable

Droit de la personne au travail, éthique, santé et sécurité, environnement et approvisionnement responsable de minéraux

Les produits et services achetés annuellement par Bell sont soit utilisés à l'interne dans le cadre de nos opérations ou soit pour permettre la livraison d'équipements et de services à nos clients. Nos achats sont principalement concentrés dans les domaines suivants : infrastructure réseau sur fil et sans fil, technologies de l'information, appareils sans fil et produits résidentiels destinés aux consommateurs, produits et services de télécommunications d'affaires, contenu média et services aux télécommunicateurs.

Les fournisseurs qui font affaire avec Bell sont tenus de respecter des normes très rigoureuses puisque tout achat de biens et de services peut avoir des répercussions sociales et environnementales qui peuvent affecter l'image de Bell et notre capacité à fournir des services de qualité, dans l'éventualité où ces risques ne sont pas sérieusement pris en compte. Nous recherchons des produits et des services de qualité à travers des relations contractuelles équitables et éthiques, avec des fournisseurs qui agissent de façon responsable, qui témoignent d'un engagement ferme envers le développement durable, et qui font preuve d'intégrité sur le marché.

Bell tient également compte de divers critères durables relatifs à ses produits et ses services, depuis la consommation d'énergie, la recyclabilité, l'emballage réduit et aux certifications environnementales, jusqu'aux attributs relatifs aux droits de la personne et du travail, à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux principes d'éthique. Nous incluons des clauses de durabilité pour les produits orientées vers la clientèle (incluant les appareils mobiles et les accessoires, cartes SIM, récepteurs de télévision, modems, emballages) et autres produits internes (ordinateurs portables, papier, produits nettoyeurs).

Au cours du processus de sélection, des fournisseurs spécifiques sont invités à remplir un questionnaire sur la responsabilité d'entreprise, qui contient des questions approfondies sur leurs pratiques en matière d'environnement, de santé & sécurité, d'éthique et de droit de la personne au travail. Les résultats de ces évaluations permettent à Bell de sélectionner les fournisseurs responsables. Quelquefois, Bell procède à des audits de certains fournisseurs afin de valider les

réponses fournies dans le questionnaire. Les fournisseurs de services environnementaux, quant à eux, doivent passer à travers un processus d'évaluation des risques environnementaux rigoureux où Bell conduit des audits environnementaux sur les opérations au cours du processus de sélection.

De plus, tous les nouveaux contrats de Bell obligent les fournisseurs à se conformer au [Code de conduite des fournisseurs](#) de Bell, qui dicte clairement que le fournisseur doit prendre des mesures raisonnables pour respecter le code dans ses propres activités et ses propres chaînes d'approvisionnement. Le Code de conduite des fournisseurs de Bell divulgue les normes qui permettent de s'assurer que les conditions de travail sont sécuritaires, que les employés sont traités avec respect et dignité, et que les processus de conception et de fabrication sont responsables d'un point de vue environnemental et éthique. Bell a à cœur de s'approvisionner de manière responsable et considère que toutes activités liées à sa chaîne d'approvisionnement qui alimentent les conflits et entraînent des violations des droits de l'homme sont inacceptables.

Nous évaluons aussi le risque associé à la responsabilité d'entreprise et à l'environnement dans nos contrats. Le but est de déterminer le niveau de risque des fournisseurs et d'atténuer les risques inhérents en mettant en place des mesures avant la signature du contrat. Un processus d'audit sur place a été mis en place il y a plusieurs années afin d'évaluer, par le biais d'évaluations des risques environnementaux, les fournisseurs de services environnementaux.

Bell cherche à créer de la valeur en collaborant avec d'autres compagnies issues des TIC. Par exemple, Bell est un membre de l'Alliance des entreprises responsables Responsible Business Alliance (RBA). Les membres travaillent ensemble afin de créer des outils, tels notre [Guide de conduite des fournisseurs](#) ainsi que notre questionnaire d'auto-évaluation, afin de faire la promotion d'une rigueur unifiée au sein de la chaîne d'approvisionnement. Joindre nos forces signifie aussi que nous pouvons combattre les pratiques indésirables comme le travail des enfants, qui est interdit par notre [Code de conduite des fournisseurs](#). Les membres du RBA peuvent réaliser des audits sur place, éduquer les fournisseurs sur les meilleures pratiques, ou bien réaliser des activités de développement des capacités, et les résultats contribueront à enrichir la base de données partagée par l'ensemble de la communauté.

Bell cherche sans cesse à créer de la valeur ajoutée en collaborant avec d'autres entreprises de l'industrie des TIC. Par exemple, Bell est un membre actif du [Global eSustainability Initiative](#) (GeSI) depuis 2002. Les membres de GeSI collaborent à la création d'outils, tel que notre Code de conduite des fournisseurs et notre questionnaire de responsabilité d'entreprise, tout cela dans le but de promouvoir des pratiques rigoureuses et unifiées à travers la chaîne d'approvisionnement. En alliant ses forces de la sorte, l'industrie des TIC peut ainsi combattre les pratiques indésirables telles que le travail des enfants, qui est interdit par le Code de conduite des fournisseurs de Bell. Un représentant des membres de GeSI peut à l'occasion conduire des audits-terrain ou organiser des activités de

sensibilisation ou des sessions de formation des fournisseurs. En agissant pour le compte des membres GeSI, cette démarche qui n'aurait peut-être pas lieu sans ce groupe, prend tout son sens.

Une telle collaboration est d'autant plus importante puisqu'elle permet la réduction des émissions des gaz à effet de serre qui seraient autrement émis dans le cadre de voyage pour les audits et étant donné que chaque entreprise peut tirer parti de son influence spécifique sur un sujet donné et dans une zone donnée.



Biodiversité et intégration dans l'environnement physique

Bell reconnaît que la première étape en vue de protéger l'environnement et les espèces à risque est de faire preuve de beaucoup de vigilance lors du déploiement de réseau. Par conséquent, nous effectuons des évaluations environnementales pour nos projets du réseau et mettons en application des mesures d'atténuation pour réduire les impacts potentiels sur les milieux naturels lors de travaux dans des zones sensibles et nous obtenons les autorisations réglementaires requises tout en respectant à la lettre les conditions qui y sont rattachées. Par exemple, nous utilisons des poteaux de cèdre plutôt qu'en bois traité dans les zones naturelles fragiles.

Nous avons élaboré un programme interne visant à évaluer et à minimiser l'impact que les projets de réseau pourraient avoir sur l'environnement. Le processus d'évaluation s'adresse principalement aux gestionnaires de projet et s'applique à toutes les étapes, y compris la planification, la conception, la construction, la maintenance et le retrait des installations.

La préservation de la biodiversité, un moyen clé d'atténuer les risques d'épuisement des ressources qui pourraient nous affecter tous, est un élément essentiel à la continuité des affaires de Bell. C'est pourquoi nous n'épargnons aucun effort pour réduire l'émondage, l'abattage et le déblaiement des arbres, dans la mesure où nous pouvons assurer l'intégrité du réseau.

Par ailleurs, l'application de pesticides sur les sites de Bell peut présenter des risques pour l'environnement et la santé.

En 2016, Bell a adopté une nouvelle directive environnementale sur la gestion antiparasitaire intégrée en remplacement d'une politique datant de 2002. Cette directive a pour but d'établir un cadre pour la gestion antiparasitaire à l'intérieur et à l'extérieur des immeubles, conformément aux lois applicables et aux meilleures pratiques. L'utilisation de pesticides peut avoir des répercussions sur l'environnement et représente également des risques pour la santé humaine. Cette politique complète notre approche environnementale pour la gestion de la végétation, qui comprend la planification, l'entretien et la surveillance des propriétés afin de réduire l'utilisation de pesticides. La nature de nos activités exige toutefois que nous contrôlions parfois la prolifération de la végétation. Par exemple, nous devons veiller à ce que la végétation ne limite pas l'accès sécuritaire aux câbles de télécommunications. En pareil cas, les méthodes d'intervention mécaniques (comme la taille et le déblaiement) ont priorité sur l'utilisation de produits chimiques.



Consommation d'eau

Dans notre industrie, la majeure partie de la consommation d'eau a lieu au moment de la fabrication des composantes électroniques, plutôt que lors des opérations journalières de fourniture des services de télécommunication.

Les activités de Bell n'ont qu'un effet minime sur les ressources en eau, car nous utilisons l'eau essentiellement pour boire et à des fins sanitaires, pour le lavage de nos véhicules et pour la climatisation de nos édifices et salles de serveurs.

Bell est conscient que la disponibilité de l'eau potable est une préoccupation croissante pour de nombreuses communautés à l'échelle mondiale et que plusieurs de nos fournisseurs auront à faire face à des ressources en eau limitées, ce qui pourrait éventuellement affecter la disponibilité de certaines composantes électroniques.

Nous comparons constamment notre performance aux meilleures pratiques de l'industrie sur le plan des programmes, des normes et des initiatives de gestion de l'eau. En 2017, nous avons continué à approfondir notre compréhension de notre consommation d'eau sur l'ensemble de nos sites. Nous avons réalisé des audits sur la consommation d'eau dans tous les sites détenus et loués par Bell afin d'identifier les sites où la consommation d'eau est la plus élevée et nous évaluons la faisabilité de mettre en place des initiatives viables de réduction de la consommation d'eau.

CONSOMMATION D'EAU (M³)

	TREND	2017	2016
Bureaux	↓	531 997	695 003
Opérations	↑	848 889	832 909
TOTAL	↑	1 380 886	1 527 912



Économie d'électricité

Même si nous avons déjà exploité les possibilités les plus intéressantes de réaliser des économies, nos équipes Services immobiliers, TI, Réseau, Mobilité et Services extérieurs continuent de chercher des moyens de rendre Bell encore plus éco-énergétique. Voici comment nous avons réduit la consommation d'électricité l'an dernier.

		ÉCONOMIES DE COÛTS (000\$)	ÉNERGIE D'ÉNERGIE (GWH)
	INITIATIVES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE EN 2017		
Immeubles	<ul style="list-style-type: none">• Modifier les systèmes de refroidissement afin de réduire le besoin de recourir à des systèmes mécaniques• Mettre en œuvre l'éclairage LED• Optimiser l'équipement HVAC et les refroidisseurs• Obtenir des subventions de sociétés de services publics provinciales• Améliorer la gestion de la demande d'énergie afin de baisser les frais d'électricité• Retirer en mettre hors tension l'équipement désuet	5 210	15.57
Réseaux	<ul style="list-style-type: none">• Moderniser les redresseurs• Retirer en mettre hors tension l'équipement désuet	1 177	8.23
Centres de données & TI	<ul style="list-style-type: none">• Regrouper, optimiser et virtualiser les serveurs• Mettre en œuvre l'éclairage LED• Optimiser l'équipement HVAC	446	4.80
Réseau de Bell Mobilité	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser des gains d'efficacité liés aux programmes de refroidissement naturel des abris• Implémenter des fonctionnalités d'économie d'énergie des logiciels	675	4.44
Économie totale		7 508	33.04

Énergie renouvelable

Essai de Nungesser sur l'énergie éolienne et solaire

L'essai sur l'énergie éolienne et solaire conduit au lac Nungesser Lake en 2016 fut considéré comme un succès. L'essai s'est échelonné pendant une période de 12 mois en 2017. À l'aide de l'accès satellite au site, nous avons constaté que 57% de l'énergie requise au fonctionnement du site a été fournie via de l'énergie renouvelable.

Cette année, Bell et Windular Research and Technologies se sont associés dans le cadre de trois initiatives pilotes au Nord de l'Ontario. Wabikon et Badesdawa recevront chacun des éoliennes et des panneaux solaires intégrés aux nouvelles génératrices, le tout relié à une plateforme de contrôle commune. Nous allons également ajouter de nouvelles génératrices et de nouveaux contrôleurs à Nungesser. Nous nous attendons à une production d'électricité de 75% et plus pour tous ces sites. Ces solutions sont conçues comme des 'abris énergétiques totaux' et sont expédiés sur site afin de minimiser les efforts d'installation à distance.



Projet Zoar d'énergie solaire au Labrador

Au 4e trimestre de 2017, et en partenariat avec l'équipe immobilière de Bell, l'équipe des infrastructures de réseau a achevé avec succès la première mise à niveau du système d'alimentation solaire et CC du site radio exclusif de Zoar. En conséquence, l'énergie solaire 4.8kW en fin de vie a été remplacée par un nouveau système solaire de suivi intelligent de 12.6kW. La capacité du redresseur sur site de la centrale à courant continu a été portée de 12kW à 24kW. Le temps de fonctionnement des génératrices a été réduit de 87%. Au cours des deux prochaines années, l'équipe des infrastructures de réseau va continuer de moderniser les systèmes d'énergie solaire et à courant continu de trois sites de transport à distance par micro-ondes de Bell (Double Mer, Mulligan and Merrifield) au Labrador.

Le programme de modernisation solaire va considérablement améliorer la fiabilité du réseau ; réduire le temps de fonctionnement des génératrices, ce qui se traduit par une réduction de l'empreinte des GES.





Évaluations environnementales de sites

Comme elle dessert un vaste territoire, Bell compte de nombreuses propriétés utilisées pour ses bureaux administratifs, garages et ateliers d'entretien de véhicules, centre de commutation, abris d'équipement, entrepôts, etc. Ces terrains peuvent avoir été contaminés au cours d'activités antérieures par d'anciens propriétaires ou à la suite du déversement accidentel de matières polluantes dans le cadre des activités de Bell, par exemple, du fait de l'entreposage de produits pétroliers ou de poteaux en bois traités.

Dans le but de réduire les risques environnementaux associés à la contamination du sol et des eaux souterraines, Bell réalise une évaluation environnementale de site avant la conclusion de toute transaction immobilière (achat, vente, location ou terminaison de bail), lors de la découverte de contamination ou lors de cessation d'activités ayant pu contaminer un site.

Les critères utilisés lors de ces évaluations sont fondés sur les normes fédérales et provinciales applicables, et nous prenons les mesures correctives qui s'imposent en fonction des conclusions de ces événements.

Notre programme d'évaluation des biens immobiliers repose sur des objectifs clairs et mesurables :

- Prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éliminer ou d'atténuer les impacts sur le milieu naturel advenant une contamination soudaine ou la découverte d'une contamination antérieure (p. ex. déversement, contamination, contamination historique).
- Établir et maintenir un processus de vérification diligente afin de réduire au minimum les risques environnementaux et financiers auxquels Bell pourrait être exposés en raison d'une contamination du sol et des eaux souterraines causée par les activités des propriétaires antérieurs ou, lors de la vente ou de la location d'une propriété, pour éviter toute poursuite judiciaire éventuelle découlant d'une contamination connue.



Événements éco-responsables

Chaque année, Bell appuie ou commandite de grands événements à travers le Canada qui risquent d'avoir un impact environnemental. Par exemple, les kiosques et documents promotionnels de Bell nécessitent des matières premières et de l'énergie. En 2014, l'équipe Commandites de Bell responsable des événements nationaux au Québec a commencé à explorer des façons d'atténuer ces impacts. Nous avons notamment veillé à ce que le Pavillon Bell soit fait de conteneurs recyclés et doté d'un éclairage DEL afin de réduire sa consommation totale d'énergie. Dans le cadre d'autres initiatives, nous intégrons des espèces végétales indigènes dans nos aménagements paysagers afin de réduire les besoins d'arrosage, et installons des toits de couleur pâle afin de créer des surfaces réfléchissantes et ainsi réduire l'effet des îlots de chaleur urbains.

En 2015, nous avons développé un outil pour déterminer si les événements commandités par Bell respectent le seuil minimal d'éco-responsabilité défini par le groupe Responsabilité d'entreprise et environnement. Le but visé par ce projet pilote est d'identifier les mesures déjà en place et de supporter l'amélioration continue en restant à l'affût des meilleures pratiques. En 2016, la plupart des événements nationaux commandités par Bell ont mis en place des mesures de développement durable.

Nous avons préparé un guide relatif aux événements éco-responsables—disponible sur l'intranet de l'entreprise—à l'intention des employés qui organisent des événements dans les immeubles de Bell. Ce guide aborde des thèmes tels que la nourriture et les boissons, le transport, les produits, l'équipement et l'emplacement.



Factures électroniques

Tous les ans, nous avons continué de tirer parti de la technologie pour aider nos clients à réduire leurs déchets tout en profitant de toute la commodité qu'offre la facture électronique.

Nous continuons de promouvoir la facturation électronique parce que nos clients peuvent éviter de s'encombrer inutilement avec du papier en consultant en ligne ou en téléchargeant leurs factures au besoin, sauver les arbres ainsi que l'énergie requise afin d'imprimer et de distribuer le papier, et parce que des études démontrent que la facturation électronique est plus sécuritaire que la facturation papier.



Pour les clients qui désirent des factures version papier, l'ensemble de ces factures ont été imprimées sur du papier certifié par le Forest Stewardship Council (FSC).

Pour plus d'informations, visitez notre [site web](#).

* Dans le rapport de 2006 portant sur la fraude et/ou le vol d'identité mené par le Council of Better Business Bureaus et Javelin Strategy & Research en Grande-Bretagne, lorsque les victimes pouvaient identifier la source de l'information compromise, 90% de celle-ci provenaient de canaux de transmission traditionnels, et non de l'internet.



Formation environnementale

Bell s'est engagée à ce que la protection de l'environnement fasse partie intégrante de ses activités. Cet engagement commence par la sensibilisation et la formation des membres de l'équipe afin de favoriser la gestion proactive de notre impact sur l'environnement. Au cours du processus d'embauche et d'orientation, tous les employés doivent signer un document attestant qu'ils ont lu le Code de conduite de Bell et qu'ils connaissent la politique de l'entreprise en matière d'environnement, intégrée au Code de conduite.

De plus, nous communiquons aux employés nos objectifs environnementaux et nos résultats tout au long de l'année au moyen du bulletin d'entreprise, de notre site Web spécialisé et d'événements comme Une heure pour la Terre, le Jour de la Terre et la Semaine canadienne de réduction des déchets.

De plus, les employés sont sensibilisés aux effets sur l'environnement à l'aide d'un outil de formation en ligne créé, mis à jour et géré par le groupe Responsabilité d'entreprise et environnement. Cette formation englobe les exigences réglementaires, les pratiques exemplaires et les procédures environnementales que les employés de Bell sont tenus de respecter. La formation intègre plusieurs sujets tels que le rapportage d'incidents, l'atténuation des impacts environnementaux du réseau, le travail près ou à l'intérieur d'un puits d'accès, la valorisation des déchets, les matières dangereuses, les halocarbures et les changements climatiques.

Les employés dont les tâches sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement doivent suivre cette formation chaque année.

Rapport 2017 sur les émissions de gaz à effet de serre de Bell Canada

INTRODUCTION

Le présent rapport sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) repose sur les principes et exigences stipulés dans la norme ISO 14064-1 et dans le *Greenhouse Gas Protocol – A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition)* (Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée)). Il a servi à la production du rapport de Bell sur les émissions de GES au CDP (organisme anciennement appelé *Carbon Disclosure Project*) et à d'autres initiatives de divulgation de l'entreprise. Bell a déclaré un total de 365 524 tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone (« CO₂e »), qui comprennent les émissions de portée 1, 2 et 3 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

LIMITES ORGANISATIONNELLES

Bell adopte l'approche du contrôle opérationnel pour déterminer la portée de déclaration s'appliquant à ses filiales et divisions. Les unités d'affaire et filiales comprises dans les limites organisationnelles sont les suivantes :

- BCE Nexxia
- Bell Aliant
- Bell Canada
- Bell Média
- Bell Mobilité
- Canaux de distribution de Bell Mobilité
- Bell Solutions techniques
- Expertech
- Northwestel
- La Source

Le tableau ci-dessous rend compte des émissions de portée 1, 2 et 3 de Bell pendant les années terminées le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017.

Émissions en tonnes de CO ₂ e*	Limite opérationnelle	2016	2017	Hausse (baisse)
Portée 1	Émissions directes contrôlées par Bell et comprenant les rejets accidentels de substances appauvrissant la couche d'ozone provenant des équipements de refroidissement, ainsi que de la combustion de mazout et de gaz naturel dans les immeubles, de diesel pour les tours de télécommunications et l'équipement de transmission, de propane pour l'équipement d'entretien et de diesel et d'essence pour les véhicules et les génératrices.	128 878	134 756	+4,6 %
Portée 2	Émissions indirectes associées à l'utilisation d'énergie correspondant à la production et à la transmission de l'électricité requise par les activités de Bell dans ses immeubles et autres installations.	174 043	221 470	+27,3 %
Portée 3	Autres émissions indirectes découlant des voyages d'affaires des employés de Bell (par avion, train, véhicules loués et véhicules personnels des employés).	8 050	9 297	+15,5 %
Total		310 971	365 524	+17,5 %

* L'arrondissement des chiffres peut influencer sur les totaux indiqués.

Comparée à 2016, l'empreinte carbone de Bell a augmenté de 54,6 kilotonnes (+17,5 %). La plus grande part de cette hausse est attribuable aux émissions de portée 2, qui ont augmenté de 47,4 kilotonnes (+27,3 %). En plus de la consommation d'électricité de Bell qui a augmenté de 5% comparé à 2016, le reste de l'augmentation est principalement dû à un changement dans la répartition de la consommation par province.

MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

Portée 1

Combustibles fossiles :

Sources dont les volumes sur la consommation de combustibles fossiles sont connus :

Les informations extraites des systèmes de compilation des données d'énergie de la compagnie et des rapports de nos fournisseurs d'énergie comprennent les volumes de diesel, de mazout, d'essence, de gaz naturel et de propane consommés par province pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Sources dont les volumes sur la consommation de combustibles fossiles ne sont pas connus :

Les volumes de diesel, de mazout, d'essence, de gaz naturel et de propane consommés sont établis en additionnant, dans un premier temps, la valeur des dépenses (en dollars canadiens) inscrites dans les rapports financiers de l'entreprise relatives à chacun des types de combustibles. Le total de chacun est ensuite converti en volume consommé en utilisant le coût unitaire moyen du produit par province. Les coûts unitaires moyens sont établis à partir du meilleur estimé possible pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Les émissions ont été calculées en multipliant ces volumes de combustibles fossiles par les facteurs d'émissions canadiens extraits du *Rapport d'inventaire national 1990-2016 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (partie 2).

Les émissions totales de GES, en tonnes de CO₂e, ont été calculées en multipliant la masse de chaque gaz (CO₂, CH₄ et N₂O) par son potentiel de réchauffement planétaire (PRP) et en additionnant les produits obtenus. Les PRP sont tirés du cinquième rapport d'évaluation sur les changements climatiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2014 (PRP du CO₂ = 1, PRP du CH₄ = 28 et PRP du N₂O = 265).

Les émissions provenant de la biomasse ont été calculées en appliquant les hypothèses suivantes aux volumes de diesel et d'essence consommés : teneur de 2 % de biodiesel dans le diesel et teneur de 5 % d'éthanol dans l'essence.

Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) :

Le volume des rejets accidentels de SACO est établi en additionnant les volumes des rejets enregistrés dans le système de gestion des incidents environnementaux. Les émissions ont été calculées en appliquant le PRP de chaque substance indiqué dans le cinquième rapport d'évaluation du GIEC, 2014.

Portée 2

Installations dont les données sur la consommation d'électricité sont connues :

Les informations extraites des systèmes de compilation des données d'énergie de la compagnie et des rapports de nos fournisseurs d'énergie comprennent les quantités d'électricité consommées en kilowattheures (kWh) par province pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Installations dont les données sur la consommation d'électricité ne sont pas connues :

Installations dont les données financières sur la consommation d'électricité sont connues :

La quantité d'électricité en kilowattheures (kWh) est établie en additionnant la valeur des dépenses (en dollars canadiens) inscrites dans les rapports financiers de l'entreprise relatifs à la consommation d'énergie. Le total des dépenses est ensuite converti en quantité consommée à l'aide du meilleur estimé possible du coût unitaire moyen de l'énergie (\$/kWh), dans chacune des provinces, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Installations dont les données financières sur la consommation d'électricité ne sont pas connues :

La quantité est établie en utilisant une consommation moyenne de kilowattheures (kWh) par pied carré. Cette consommation moyenne est calculée à partir des informations de consommation directe d'énergie extrapolées d'un échantillon représentatif des immeubles de Bell.

Afin de calculer les tonnes de CO₂e, les facteurs d'émission de l'électricité ont ensuite été appliqués au nombre total de kWh consommés par province en 2017. Les facteurs d'émissions canadiens ont été extraits du *Rapport d'inventaire national 1990-2016 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (partie 3, annexe 13).

Portée 3

Voyages par avion ou par train :

Les informations relatives aux voyages ont été extraites des rapports des agences de voyage et comprennent les tronçons de vol et la distance parcourue en avion et en train. Les tronçons de vol sont ensuite triés par vols intérieurs, de courte distance et longue distance, conformément au document Excel intitulé *GHG Emissions from Transport or Mobile Sources* (onglet *Activity Data*) publié sur le site Web du Greenhouse Gas Protocol en mai 2015. Les tronçons de vol et la distance parcourue en train sont ensuite convertis en tonnes de CO₂e à l'aide du document Excel intitulé *Emission Factors from Cross-Sector Tools* (onglet *Reference - EF Public*) publié sur le site Web du Greenhouse Gas Protocol en mars 2017.

Véhicules loués :

Les volumes d'essence en litres sont établis en compilant la valeur des achats d'essence (en dollars canadiens) auprès des entreprises de location de voitures. Ces montants sont ensuite convertis en volume à partir du meilleur estimé possible du coût moyen (\$/l) de l'essence pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Les émissions sont ensuite calculées en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour les combustibles fossiles (décrite ci-dessus). Pour faire ce calcul, Bell a présumé que tous les véhicules loués utilisaient de l'essence.

Véhicules personnels des employés utilisés pour des voyages d'affaires :

La distance totale parcourue est établie en convertissant les frais de remboursement basés sur la distance (\$) en kilomètres, qui sont ensuite convertis en consommation d'essence (litres) à partir d'une consommation moyenne.

Les émissions sont ensuite calculées en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour les combustibles fossiles (décrite ci-dessus). Pour faire ce calcul, Bell a présumé que tous les véhicules personnels des employés utilisaient de l'essence.

Gestion des déchets

Réduction de la quantité de déchets envoyés dans des sites d'enfouissement

À l'inverse d'autres entreprises de télécommunications, la plupart des fonctions d'installation et de construction de Bell sont intégrées à ses activités d'exploitation. Nous sommes donc responsables de la gestion d'une partie importante des rebuts provenant de notre réseau. Le recours à des sous-traitants pour ces fonctions réduirait notre proportion de déchets destinés aux sites d'enfouissement, mais nous priverait d'un contrôle direct sur des fonctions qui influent directement sur le service à la clientèle et l'exploitation.

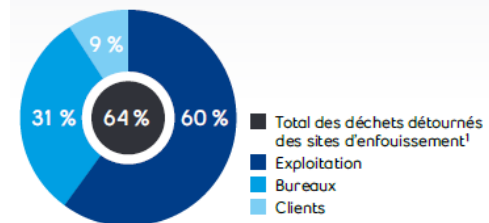
Dans le but de minimiser la quantité de déchets qu'elle expédie dans les sites d'enfouissement, Bell a mis sur pied plusieurs programmes pour réduire, réutiliser, recycler ou encore utiliser à d'autres fins les matières résiduelles produites par ses activités d'exploitation.

En 2017, nous avons détourné près de 64 % de nos déchets des sites d'enfouissement, comparativement à 69 % en 2016. Les déchets provenant des activités d'exploitation ont représenté 60 % de tous les déchets générés par Bell. Nos bureaux ont généré 31 % de la totalité de nos déchets. Les déchets provenant de la clientèle ont représenté 9 %.

Nous avons détourné des sites d'enfouissement 57 % des déchets de l'exploitation et 67 % des déchets des bureaux. Nous évitons l'enfouissement de 100 % des matières dangereuses et des appareils récupérés auprès de nos clients.

Nous avons noté une réduction du taux de diversion, principalement attribuable à la diminution du nombre de projets d'enlèvement de gros câbles, qui sont constitués de matières presque entièrement recyclables. Les câbles de fibre optique, qui ne peuvent pas être recyclés, ni réutilisés à l'heure actuelle, représentent encore un défi, puisqu'ils se retrouvent à l'enfouissement. Nous cherchons de partenaires afin d'explorer des façons de valoriser ces matières. De plus, le nombre de projets de retrait de

TOTAL DES DÉCHETS POUR 2017



GRI 306-2

DÉCHETS (TONNES)

	2017	% DÉTOURNÉ	CHANGEMENT (POINTS DE POURCENTAGE)
Exploitation			
Parc de véhicules ²	500	100	-
Matières dangereuses ³	1 115	100	-
Produits d'emballage ⁴	1 217	80	-4
Équipement ⁵	16 303	51	-8
Bureau	10 035	67	-1
Clients⁶	2 757	100	-

1 PwC a produit une attestation d'assurance de portée restreinte à l'égard de cet indicateur. Veuillez vous reporter à [Lettre de certification de PwC](#).

2 Pneus, batteries, huile et filtres, antigel et nettoyeurs

3 Batteries plomb-acide, piles alcalines, lampes fluorescentes, contenants d'huile, matières absorbantes et chiffons contaminés, contenants de produits en aérosol et autres matières sous pression, peintures, solvants et colles

4 Palettes en bois, cartons et emballages en plastique pour équipement du réseau

5 Matériel de télécommunications, par exemple, des câbles, des terminaux, des poteaux et des tourets

6 Récepteurs télé, modems, téléphones et accessoires.



batteries fluctue année après année. Ainsi, une année avec moins de projets affectera significativement le taux de diversion de l'entreprise. Le succès des efforts de réduction de consommation de matières en amont (consommation de papier, réduction de l'emballage, etc.) réduit également les quantités de matières recyclées.

Nouvel indicateur de déchets et nouvel objectif

Au cours des cinq dernières années, il est devenu de plus en plus difficile de comparer nos données de gestion des déchets par rapport à celles de l'année précédente en raison de divers facteurs, dont le plus important est l'acquisition stratégique d'entreprises d'envergure (Les Réseaux Q9, Astral, Bell Aliant). Nous continuons d'analyser nos données de gestion des déchets et de repenser la façon dont nous produisons nos rapports à cet effet.

Nous avons adopté pour 2017 l'objectif d'accroître le niveau de sensibilisation dans chacune de nos fonctions qui génèrent des matières résiduelles et de mettre au point un indicateur qui explique clairement les types de déchets à gérer et de quelle façon nous effectuons cette gestion. Nous continuons à analyser nos programmes de récupération afin de trouver des moyens d'améliorer l'efficacité et de faciliter le tri des déchets par les membres de notre équipe. D'ici l'établissement d'un nouvel indicateur et d'un nouvel objectif, nous continuerons de produire des rapports sur la gestion des déchets et de soumettre ces données à des vérifications externes.

Déchets de l'exploitation (Services extérieurs, Services de gestion de parc de véhicules et du Réseau)

Bell récupère les matières résiduelles de l'exploitation depuis plus de trois décennies. Les câbles de télécommunications, les terminaux, les poteaux, les tourets de câble, les palettes en bois, les batteries plomb-acide et certaines matières dangereuses provenant des activités des équipes Services extérieurs, Services de gestion de parc de véhicules et du Réseau sont réutilisés et recyclés.

MATIÈRES RÉSIDUELLES DANGEREUSES

GRI 306-4

Objectifs du programme de gestion des matières résiduelles dangereuses

- Réduire au minimum l'achat de matières dangereuses
- Récupérer toutes les matières dangereuses issues de l'exploitation de Bell
- Réduire au minimum l'enfouissement et l'incinération de matières dangereuses en maximisant la réutilisation, le recyclage et la récupération d'énergie
- S'assurer que les matières dangereuses sont transportées conformément à la réglementation
- Tenir à jour l'ensemble de la documentation requise concernant l'expédition de matières dangereuses
- S'assurer que nous connaissons l'ampleur des stocks de matières dangereuses entreposés au centre de récupération et que nous sommes en mesure de communiquer efficacement ce renseignement
- Assurer la gestion appropriée des piles et batteries détenues ou entretenues par Bell et retirées des locaux des clients.

La loi définit comme des matières dangereuses certaines matières résiduelles qui présentent des risques pour la santé ou l'environnement. Les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux imposent des règles strictes à la gestion des matières dangereuses, particulièrement lors de leur entreposage, de leur transport ou de leur mise au rebut. Si elles ne sont pas éliminées de la façon appropriée, ces matières peuvent se diffuser dans l'atmosphère ou dans le sol, polluer les eaux souterraines par lessivage et affecter ainsi la qualité de notre environnement.

Bell recueille les matières dangereuses provenant de son exploitation et en assure la gestion conformément aux normes les plus strictes. Certaines matières, dont les batteries, les petites piles étanches, les contenants d'huile, les matières absorbantes et les chiffons contaminés, les contenants de produits en aérosol et d'autres matières sous pression, les peintures, les solvants et les colles, sont recueillies et gérées de façon centralisée. Des conteneurs spéciaux sont réservés à la collecte de ces matières dangereuses, qui sont expédiées au site de récupération de matières dangereuses, à Laval, au Québec. Nous y trions et entreposons les matières avant de les retourner aux entrepôts, de les recycler ou de les expédier dans d'autres sites en vue de leur élimination sécuritaire.



Dans certains cas, les matières résiduelles dangereuses provenant de l'exploitation de Bell sont gérées à l'échelle locale, dans des centres de travail, des centres de commutation et des magasins de Bell. Dans ces cas, le site local traite directement avec les fournisseurs de transport, de recyclage et d'élimination, et s'assure que les matières sont correctement gérées avec le support de l'équipe de Responsabilité d'entreprise et environnement. Les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux encadrent chaque étape de la gestion locale des matières résiduelles dangereuses.

Dans le but de ramener au minimum l'impact environnemental, nous mettons de l'avant une utilisation efficace des produits potentiellement dangereux. De plus, nous réduisons notre impact financier sur l'entreprise en achetant des produits rentables. Afin d'atteindre cet objectif, Bell a mis en œuvre un processus d'évaluation des nouveaux produits « contrôlés ».

Le groupe Responsabilité d'entreprise et environnement recueille constamment de l'information sur les nouveaux produits qui doivent être intégrés à l'exploitation de l'entreprise et évalue ces produits selon des pratiques d'exploitation exemplaires et leur potentiel d'impacts environnementaux.

Déchets des bureaux

Les programmes de réutilisation et de recyclage de Bell visent également les matières résiduelles telles que les déchets électroniques, les cartouches d'encre et le mobilier de bureau. En 2009, nous avons lancé notre programme Faites le tri, qui incite les employés à trier leurs déchets à des postes centralisés en séparant le papier, le carton, le verre, l'acier, l'aluminium et les matières organiques. À l'heure actuelle, ce programme est offert dans 93 sites. En 2018, nous prévoyons déployer le programme dans 49 autres immeubles.

Gestion écologique des appareils électroniques utilisés par les clients

Bell propose à ses clients des programmes pour les aider à protéger l'environnement en leur facilitant la tâche pour recycler des produits comme les téléphones mobiles, les modems Bell Internet et les récepteurs Bell Télé. En 2017, grâce à la participation de ses clients à ses programmes de récupération, Bell a détourné des sites d'enfouissement plus de 2 757 tonnes de matériel électronique.

GRI 301--3



Bell récupère les téléphones mobiles dans le cadre de deux programmes complémentaires : le programme d'échange de téléphones et le programme Le bac Bell. Le programme Le bac Bell, lancé en 2003 et offert dans les magasins Bell et Virgin Mobile de même que chez les détaillants La Source participants, a été le premier programme pancanadien établi par une entreprise pour la collecte de téléphones mobiles en vue de leur réutilisation et de leur recyclage. Bell remet les produits nets du programme Le bac Bell à un partenaire de l'initiative en santé mentale Bell Cause pour la cause.

De plus, Bell participe aux programmes provinciaux de recyclage d'autres types de produits électroniques, comme les tablettes, les casques, les téléviseurs, les ordinateurs et les batteries. Pour en savoir plus sur ces programmes, visitez la page Bell.ca/recyclage.

Nous fournissons notre appui au Centre de formation en entreprise et récupération (CFER), où des jeunes qui n'ont pas terminé leur secondaire peuvent acquérir de précieuses compétences en récupération et en remise à neuf. Le CFER recueille et trie des matières recyclables issues de 16 de nos centres de travail au Québec.

Les résultats de la récupération sont difficiles à prévoir et à contrôler, car ils reposent souvent sur la fréquence à laquelle les clients remplacent leurs appareils par des modèles plus récents. La récupération dépend souvent du niveau d'activité économique : durant les périodes de ralentissement de l'économie, les gens sont moins enclins à renouveler leurs appareils et à s'abonner à de nouveaux forfaits. Elle est également liée au comportement des clients. Dans une étude ACTS/Recycle mon cell de 2017, 62 % des Canadiens ont déclaré qu'ils possèdent plus d'un cellulaire qu'ils n'utilisent pas. Compte tenu de la difficulté de prévoir le nombre de téléphones que nous pourrions récupérer, il nous est donc difficile de fixer un objectif à cet égard.

TONNES DE DÉCHETS ÉLECTRONIQUES DES CLIENTS RÉCUPÉRÉS EN 2017

MATÉRIEL	TONNES
Récepteurs télé	2 036,16
Modems	675,27
Appareils mobiles	20,31
Batteries	24,67
Accessoires de téléphones mobiles	1,03
Nombre total de tonnes de matériel récupéré	2 757

UN NOUVEL INDICATEUR POUR LES DÉCHETS ÉLECTRONIQUES

Nous avons cessé de rendre compte du taux de récupération de téléphones mobiles par rapport à l'objectif fixé, pour la raison mentionnée ci-dessus, et nous avons indiqué que nous réfléchissons à une autre méthode de présentation des données sur le taux global de récupération des déchets électroniques. Nous croyons avoir un rôle important à jouer à l'égard de la récupération des appareils électroniques utilisés par les clients, compte tenu de notre relation étroite avec eux. À compter de cette année, nous allons rendre compte de nos progrès en vue de récupérer 10 millions de récepteurs télé, de modems et de téléphones mobiles entre le 1er janvier 2016 et la fin de l'année 2020.

Le tableau ici comprend une ventilation du nombre d'appareils, par catégorie, récupérés depuis janvier 2016.

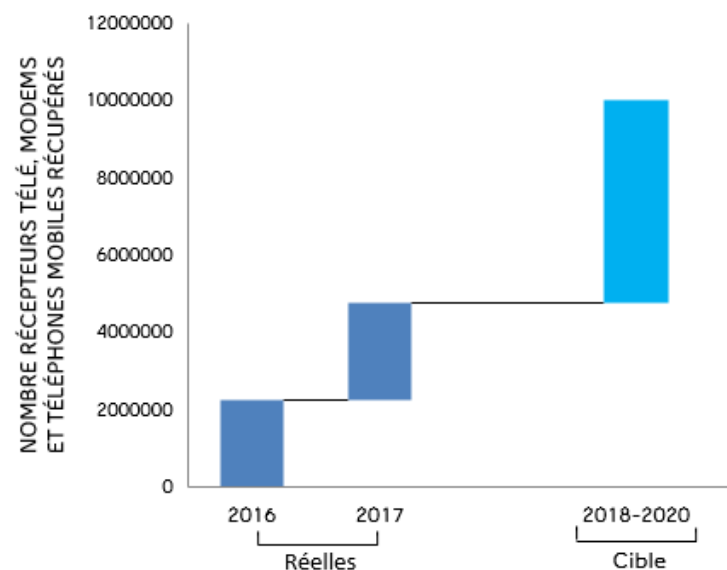
NOUS AVONS RÉCUPÉRÉ 4 788 042 APPAREILS DEPUIS JANVIER 2016 ET NOUS SOMMES EN VOIE D'ATTEINDRE L'OBJECTIF PRÉVU POUR 2020.

RÉCUPÉRATION DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES UTILISÉS PAR LES CLIENTS (2016-2017)

	NOMBRE D'APPAREILS RÉCUPÉRÉS EN 2017	NOMBRE D'APPAREILS RÉCUPÉRÉS EN 2016
	(UNITÉS)	(UNITÉS)
Récepteurs télé	1 268 793	1 103 220
Modems	1 051 270	945 715
Téléphones mobiles	200 536	218 508 ¹
Total	2 520 599	2 267 443

¹ Ces données ont été reconfirmées.

RÉCUPÉRATION DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES UTILISÉS PAR LES CLIENTS DE BELL





Gestion de l'équipement des produits pétroliers

Les réservoirs de produits pétroliers de Bell jouent un rôle essentiel pour combler les besoins quotidiens de chauffage des installations et comme source d'énergie pour nos génératrices d'urgence. Ces réservoirs constituent des actifs critiques lors de situations d'urgence comme la tempête de verglas de 1998, qui a causé des pannes de courant prolongées dans certains secteurs de la région de Montréal. Nos réservoirs de produits pétroliers peuvent être hors sol ou souterrains. Les réservoirs hors sol constituent l'option de préférence lors des projets d'installation de nouveaux réservoirs ou de remplacement de citernes existantes, car ils sont plus faciles à sécuriser et à inspecter.

Comme nous comprenons les risques environnementaux liés aux différents aspects de la gestion des produits pétroliers, nos normes relatives à ces réservoirs excèdent généralement les exigences réglementaires fédérales et provinciales qui s'appliquent à nos activités encadrant l'installation, l'exploitation et le retrait des réservoirs de produits pétroliers. Nos normes surpassent également les exigences en la matière des six États américains où Bell est présent.

Des 3 000 réservoirs de produits pétroliers de Bell, 91 % sont hors sol. Nous gérons et surveillons nos réservoirs de produits pétroliers et l'équipement connexe afin d'en maintenir l'intégrité et de prévenir des déversements accidentels. Nous soumettons chaque réservoir à une inspection annuelle et effectuons des vérifications de conformité selon les exigences de la réglementation. En outre, notre plan rigoureux de gestion de l'équipement comprend les éléments suivants :

- Réduction (ou optimisation) du nombre de réservoirs et minimisation de l'installation de réservoirs souterrains
- Remplacement des réservoirs hors sol à paroi simple (d'une capacité supérieure à 4 000 litres et situés à l'extérieur des immeubles) par des réservoirs à double paroi afin d'assurer l'application rigoureuse du programme d'inspection d'équipement.

Nous exécutons un plan pluriannuel de remplacement et de mise à niveau des réservoirs de produits pétroliers fondé sur une liste de priorités établie à la suite d'une analyse de risques.



Halocarbures

Les halocarbures sont des composés chimiques tels que les chlorofluorocarbures (CFC), les hydrochlorofluorocarbures (HCFC), les hydrofluorocarbures (HFC) et les halons. Les halocarbures sont utilisés dans les systèmes de climatisation, de refroidissement et d'extinction d'incendies. Quand ils sont libérés dans l'atmosphère, ces composés contribuent au réchauffement de la planète. Certains d'entre eux constituent des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) qui détruisent la couche d'ozone de la stratosphère protégeant la planète des rayons ultraviolets nocifs.

Au Canada, les règlements fédéraux et provinciaux visent le retrait progressif de certains halocarbures (CFC, HCFC, HFC et halons). Ils encadrent également la libération et l'élimination de ces substances et leur gestion par de la main-d'œuvre qualifiée.

Au début de 2007, Bell a procédé au retrait des CFC et les a remplacés par des HCFC et des HFC, moins dommageables pour l'environnement. Cependant, les HCFC n'ont été mis au point que pour servir d'agents de refroidissement de transition. Ils sont maintenant ciblés à l'échelle internationale, et leur élimination progressive est planifiée au Canada. Plus spécifiquement, la production du HCFC-22 comme agent de refroidissement sera interdite au Canada à compter de 2020.

En 2016, conformément à l'amendement de Kigali au protocole de Montréal, les HFC sont maintenant visés pour une éventuelle élimination. En 2018, toutes les unités d'affaires de Bell devront revoir leur plan de retrait progressif du HCFC-22 afin d'y inclure les HFC.

Bell a abandonné l'utilisation des halons au milieu de 2010.

D'un océan à l'autre, Bell utilise approximativement 155 tonnes de réfrigérant dans plus de 10,500 systèmes de climatisation. En moyenne, ces systèmes sont en service depuis 16 ans. Le HCFC-22 est utilisé comme agent réfrigérant dans 79 % de ces systèmes. Bell utilise aussi approximativement 24 tonnes de réfrigérant FM-200 dans près de 500 systèmes d'extinction d'incendie.

NOTRE PROGRAMME DE GESTION DES HALOCARBURES COMPORTE DES OBJECTIFS COHERENTS:

- PROTÉGER LA COUCHE D'OZONE
- REDUIRE AU MINIMUM L'UTILISATION DES HALOCARBURES
- FAIRE L'ENTRETIEN DE SYSTEMES CONTENANT DES HALOCARBURES CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION APPLICABLE
- METTRE HORS SERVICE L'EQUIPEMENT UTILISANT DES HCFC DES QUE POSSIBLE, SELON LES ATTENTES DES ORGANISMES

L'engagement de longue date de Bell à l'égard de la gestion des halocarbures a permis de réaliser de nombreux progrès depuis la dernière décennie, notamment les suivants :

- Contribution à la mise au point d'un système de climatisation qui utilise du CO₂ sous pression au lieu des HCFC comme agent réfrigérant
- Élaboration de lignes directrices pour la mise hors service des systèmes de climatisation/refroidissement et des systèmes d'extinction d'incendie au halon
- Conversion ou remplacement des systèmes de climatisation ou de refroidissement contenant des CFC
- Mise au point dans tous les secteurs d'activité de plans de retrait progressif des équipements utilisant des HCFC, conformément aux recommandations gouvernementales et de l'industrie
- Mise en œuvre d'un processus de déclaration en cas de fuite d'halocarbures.

Malgré les activités d'entretien préventif que nous exécutons sur nos systèmes, des fuites d'halocarbures se produisent inévitablement à la suite de défauts mécaniques et de bris d'équipement. En 2017, le nombre de fuites d'halocarbures a diminué de 12 % comparativement à 2016, libérant un total de 5.157 kg d'halocarbures, ce qui correspond à 10% de moins que le volume des fuites enregistré en 2016. Cette quantité ne représente qu'à peine 3% des 179 tonnes d'halocarbures que nous utilisons partout au Canada.

Afin de continuer à réduire les fuites et à contrôler tout impact ultérieur, nous entreprenons des analyses des causes profondes des incidents et des cycles de vie de l'équipement.



Immeubles durables

Conformément à son engagement à l'égard de l'amélioration continue et à son objectif de maintenir sa position de chef de file sur le plan des pratiques durables, Bell a développé une stratégie immobilière durable et intégrée qui vise l'ensemble des activités qui peuvent avoir une incidence sur l'environnement.

Dans le cadre de cette stratégie, qui excède la simple conformité aux normes réglementaires, l'obtention de certifications BOMA BEST et LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) pour les immeubles de l'entreprise continue de représenter un facteur clé permettant de s'assurer que les impacts environnementaux sont pris en considération. Bell travaille activement à l'évaluation et à l'obtention de certifications environnementales pour ses immeubles.

Nous avons obtenu une certification BOMA BEST pour 45 de nos immeubles, soit 16 au Québec, 24 en Ontario, 2 en Colombie-Britannique, 1 en Alberta et 1 dans les Territoires du Nord-Ouest. De ceux-ci :

- 7 ont reçu les prestigieuses certifications BOMA BEST niveaux Or ou Platine
- 1 a reçu le prix BOMA Earth
- 1 a reçu la certification BOMA 360 destinée aux immeubles commerciaux qui démontrent qu'ils mettent en œuvre les meilleures pratiques dans tous les principaux aspects de gestion et d'opération d'immeubles. Cela inclut la gestion d'immeuble, la gestion de risques/sécurité/sécurité des personnes, la formation et l'éducation, l'énergie, le développement durable, les relations avec les locataires, et implication dans la communauté.
- Bell Media, dont le campus principal est situé au 299 rue Queen à Toronto, a obtenu la certification BOMA BEST niveau Argent.

Bell occupe 6 édifices qui détiennent une certification LEED : 1 LEED-NC Certifié (Montréal), 1 LEED-NC Argent (Mississauga), 3 LEED-EB Or (Toronto) et 1 LEED-NC Or pour son centre de données dans la région de Gatineau. Le campus de L'Île-des-Sœurs, à Montréal, est le plus vaste immeuble de bureaux à détenir une certification LEED pour nouvelle construction au Québec. Notre centre de données certifié LEED de Gatineau a été conçu pour se classer parmi les 2 % des centres de données les plus efficaces sur le plan énergétique en Amérique du Nord, grâce à une alimentation en énergie hydroélectrique verte provenant d'un réseau distinct de ceux qui alimentent la plupart des consommateurs de la région de la capitale nationale. Il se conforme aussi aux normes de sécurité les plus strictes, notamment par des contrôles d'accès biométriques de pointe. Bell prévoit agrandir son centre de données de Gatineau tout en maintenant sa certification LEED-NC Or. Cet agrandissement

comprendra l'installation d'un système d'éclairage DEL à contrôle temporel et par détection de mouvement, et d'un système de récupération de l'eau de pluie.

Notre centre de données de Markham Ontario, est alimenté par un fournisseur d'électricité local. L'immeuble produit de l'énergie pour l'alimentation d'urgence et de l'eau froide à une échelle massive et hautement efficace. L'alimentation électrique du centre est également assurée par des panneaux solaires sur le toit de l'immeuble. De plus, le centre redirige l'eau ayant servi à refroidir l'équipement, maintenant devenue chaude, vers la communauté, où elle chauffe des écoles et des centres communautaires situés à proximité.

Au total, 16 000 employés travaillent dans des immeubles certifiés BOMA BEST ou LEED. Cela représente 35 % de l'effectif de Bell travaillant dans des immeubles de bureaux, des centres de commutation et des centres de travail. Globalement, Bell compte 8 millions de pieds carrés d'espace certifié, c'est-à-dire 70 % de la superficie des immeubles détenus ou loués par l'entreprise. Cela équivaut à plus de 50 terrains de baseball.

Notre objectif pour les prochaines années est de non seulement se soucier de l'impact environnemental des édifices, mais également de prendre en compte l'impact qu'un édifice peut avoir sur la satisfaction, la santé et le bien-être général des employés.



Incidents environnementaux

Chez Bell, nous sommes très soucieux de gérer tout incident environnemental de façon appropriée et de corriger les causes fondamentales des problèmes. Nous poursuivons nos efforts afin de sensibiliser nos employés et de les mobiliser afin qu'ils signalent tous les incidents environnementaux. Bell a élaboré des procédures rigoureuses pour le traitement des incidents environnementaux. Celles-ci précisent les étapes que les employés doivent suivre et les responsabilités des différentes parties afin d'intervenir adéquatement en cas d'urgence. Nous offrons un soutien pour la déclaration, le contrôle et la correction de tous les incidents environnementaux qui impliquent Bell, sans égard à la quantité de matière déversée ou aux effets potentiels, ni au lieu de l'incident, qu'il soit survenu dans nos installations ou ailleurs.

Le déversement est un type d'incident commun chez Bell, avec un impact potentiel important sur l'environnement. De façon à réduire les impacts associés aux déversements, nous avons installé des trousse de déversement dans chacun des édifices où ce risque existe, de même que dans tous les véhicules qui ont des équipements hydrauliques. De plus, nos réservoirs de produits pétroliers sont également équipés de contenance secondaire et tous les drains à proximité de ces réservoirs sont protégés.

En résumé, en 2017:

- 427 fuites et déversements ont été signalés par nos employés, dont 78 % étaient liés à des fuites d'halocarbures des systèmes de climatisation
- 364 incidents (85% des 427 incidents signalés) concernent des quantités inférieures aux seuils de déclaration gouvernementaux
- Aucune infraction environnementale entraînant l'imposition d'une amende
- 14 préoccupations signalées par des tiers
- 526 litres d'hydrocarbures déversés à partir de véhicules, de réservoirs ou de génératrices
- 872 litres de liquides corrosifs déversés à partir de batteries du réseau
- 5,157 kg d'halocarbures additionnels ont été relâchés à partir de nos systèmes de climatisation dû à des défaillances de systèmes.

Ces incidents ont eu un impact limité ou nul sur l'environnement et ont fait l'objet d'interventions diligentes, conformément à toutes les exigences réglementaires.

NOUS AVONS DEFINI DES OBJECTIFS CLAIRS POUR LA GESTION DES INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX :

- ADOPTER UNE APPROCHE PROACTIVE AFIN DE PREVENIR LES INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX
- CORRIGER LES CAUSES PROFONDES DES INCIDENTS REPETITIFS AFIN D'EN REDUIRE LA RECURRENCE
- CORRIGER PROMPTEMENT TOUTE SITUATION QUI NE PEUT ETRE PREVENUE
- VEILLER A L'ELABORATION ET A LA MISE A L'ESSAI DE PLANS D'URGENCE APPROPRIES
- S'ASSURER QUE TOUS LES INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX SONT SIGNALES AU GROUPE RESPONSABILITE D'ENTREPRISE ET ENVIRONNEMENT
- GERER DE FAÇON DILIGENTE TOUT INCIDENT PROVOQUE PAR UN TIERS ET POUVANT AFFECTER LES ACTIFS DE BELL



Véhicules

Notre parc de véhicules

À la fin de 2017, Bell avait installé des composants télématiques dans plus de 80% de ses véhicules sur la route. Cette technologie fournit des données essentielles sur la localisation des véhicules et le fonctionnement de leur moteur, ce qui accroît la productivité des techniciens d'entretien. Les plus récents modules télématiques peuvent détecter la marche au ralenti des moteurs, les accélérations brusques et les vitesses excessives, qui nuisent à l'économie de carburant, ce qui offre des occasions d'inculquer aux employés des habitudes de conduite plus sécuritaires et plus respectueuses de l'environnement.

Remplacement

Notre programme prévoit le déploiement en continu de véhicules offrant un meilleur rendement énergétique. En 2017, nous avons remplacé 679 véhicules plus anciens par de nouveaux modèles plus écoénergétiques. Cela comprend la mise en service de 142 minifourgonnettes Ford Transit 150 2017. Nous estimons que de telles technologies où le moteur et la transmission ont été optimisés permettent une économie de 34% de la consommation de carburant, passant donc de 22 à 14.5 litres aux 100 km par rapport à l'ancien modèle. Nous avons aussi remplacé 256 Dodge Caravan minifourgonnettes par des Ford Transit Connect 2017. La réduction de la taille du moteur, de 3.6L V6 à 2.5L 4 cylindre, permet la réduction de consommation de 16 L/100 km à 12 L/100 km.

Consommation de carburant

En 2017, la consommation de carburant de Bell a augmenté de 2.5 % comparativement à 2016, ce qui veut dire que 1.024k de litres de carburant de plus ont été utilisés. Cette augmentation est presque entièrement attribuable à l'augmentation de 2.5% des kilomètres parcourus dans le cadre d'exigences corporatives. La consommation de carburant de 18.71L/ 100km demeure alignée avec les chiffres de 2016 (18.70L/ 100km).

Technologies alternatives

Présentement, Bell compte 12 Ford hybrides de type C-Max et une de type C-Max Plug-in. Nous étudions également la possibilité de modifier le camion Fiber Fusion à essence en une version qui serait entièrement électrique.




Indice du contenu SASB pour BCE, 2017

Il existe de nombreuses directives volontaires pour la communication d'informations sur la durabilité des entreprises. L'indice ci-dessous se rapporte aux éléments que le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) a suggéré de divulguer. Bell appuie le développement et l'évolution de ces normes et cherche à faire rapport sur des sujets qui correspondent à notre modèle d'affaires et à notre réalité d'entreprise.

Dans certains cas, les indicateurs suggérés par les lignes directrices ne sont pas applicables, ou l'information est considérée comme concurrentielle et n'est donc pas divulguée. Au fur et à mesure que les lignes directrices évoluent, nos rapports sur les sujets abordés le seront également.

Documents et sites Web référencés :

Rapport de responsabilité d'entreprise	http://www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information
Rapport annuel	http://www.bce.ca/investisseurs/rapports-financiers/annuels
Fiches d'information	http://www.bce.ca/responsibility/corporate-responsibility/reference-room
Code de conduite	http://www.bce.ca/gouvernance/code-de-conduite
Confidentialité des données	https://support.bell.ca/Billing-and-Accounts/Security_and_privacy/How_does_Bell_respect_my_privacy
Rapport sur les GES	http://www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information



ACTIVITE	CODE	UNITE DE MESURE	REFERENCE
Abonnés sans-fil	TC0301-A	# d'abonnés	Rapport annuel, p. 4
Abonnés filaire	TC0301-B	# d'abonnés	Rapport annuel, p. 4
Abonnés haute-vitesse	TC0301-C	# d'abonnés	Rapport annuel, p. 4
Trafic acheminé par notre réseau pourcentage sur le réseau cellulaire et pourcentage sur le réseau fixe	TC0301-D	Petabytes, pourcentage	n/a
Capacité du réseau filaire, pourcentage loué	TC0301-E	Mégabits par seconde (Mbit/s), pourcentage (%)	n/a
Empreinte écologique des opérations	TC0301-01	Gigajoules, pourcentage (%)	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 85-90; Rapport des émissions de GES
Confidentialité des données Discussion des politiques et pratiques en matière de collecte, utilisation et conservation des renseignements sur les clients et les renseignements personnellement identifiables	TC0301-02	Discussion et analyse	Code de conduite, Confidentialité des données, Rapport annuel, Rapport de responsabilité d'entreprise, pp. 16, 18-19, 24-25, 51-52
Confidentialité des données Pourcentage d'utilisateurs dont les informations client sont recueillies pour des fins secondaires, pourcentage qui ont opté	TC0301-03	Pourcentage (%)	n/a
Confidentialité des données Montant des amendes légales et réglementaires et de jugements liés à la vie privée des clients	TC0301-04	Dollars américains	n/a



ACTIVITE	CODE	UNITE DE MESURE	REFERENCE
Confidentialité des données Nombre de demandes gouvernementales ou par les autorités pour les renseignements sur les clients, pourcentage résultant en divulgation	TC0301-05	Chiffre, pourcentage (%)	n/a
Sécurité des données Nombre d'atteintes à la sécurité des données et pourcentage d'informations personnelles identifiables des clients	TC0301-06	Chiffre, pourcentage (%)	Législation anticipée en 2018 pour le Canada. Voir Rapport annuel, p.96
Sécurité des données Discussion sur l'approche de gestion pour identifier et gérer les risques de sécurité des données	TC0301-07	Discussion et analyse	Rapport annuel, p.39, 46 Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 50-51
Gestion de fin-de-vie des produits Matériaux récupérés grâce à des programmes de reprise, pourcentage de matériaux récupérés (a) réutilisés, (b) recyclés et (c) enfouis	TC0301-08	Poids (tons), pourcentage par poids	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 92-93; Fiche d'information sur les déchets
Gérer les risques systémiques liés aux perturbations technologiques Fréquence d'interruption moyenne et durée d'interruption moyenne	TC0301-09	Perturbations par client, heures par client	n/a
Gérer les risques systémiques liés aux perturbations technologiques Description des systèmes pour fournir un service sans entrave pendant les interruptions de service	TC0301-10	Discussion et analyse	n/a



ACTIVITE	CODE	UNITE DE MESURE	REFERENCE
Comportement anticoncurrentiel Montant des amendes légales et réglementaires et des jugements associés à des pratiques anticoncurrentielles	TC0301-11	Dollars américains	n/a



Indice du contenu des Objectifs de développement durable pour BCE, 2017

Il existe de nombreuses directives volontaires pour la communication d'informations sur la durabilité des entreprises. L'indice ci-dessous se rapporte aux éléments que les Objectifs de développement durable (ODD) a suggéré de divulguer. Bell appuie le développement et l'évolution de ces normes et cherche à rapporter sur des sujets qui correspondent à notre modèle d'affaires et à notre réalité d'entreprise.

Dans certains cas, les indicateurs suggérés par les lignes directrices ne sont pas applicables, ou l'information est considérée comme concurrentielle et n'est donc pas divulguée. Au fur et à mesure que les lignes directrices évoluent, nos rapports sur les sujets abordés le seront également.



Documents et sites Web référencés :

Rapport de responsabilité d'entreprise
Rapport annuel
Fiches d'information
Code de conduite
Code de conduite des fournisseurs
Site Web de gouvernance

<http://www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information>

<http://www.bce.ca/investisseurs/rapports-financiers/annuels>

<http://www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information>

<http://www.bce.ca/gouvernance/code-de-conduite>

<http://www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information>

<http://www.bce.ca/gouvernance/gouvernance-entreprise>



OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
1 Pas de pauvreté	Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	Bien que Bell offre des emplois hautement rémunérés et bien rémunérés, nos programmes ne visent pas directement à atténuer la pauvreté.	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 23, 36-37
2 Faim « zéro »	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	Les produits et services de Bell contribuent à 2 cibles pour cet objectif: 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles 2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 72
3 Bonne santé et bien être	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Le programme de santé mentale Bell Cause pour la cause contribue à 1 cible pour cet objectif: 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 31, 56-60



OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
4 Éducation de qualité	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Les programmes d'apprentissage et de perfectionnement de Bell contribuent à 1 cible pour cet objectif: 4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 33-34, 63, 72
5 Égalité entre les sexes	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Les programmes de diversité et de leadership de Bell contribuent à 2 cibles pour cet objectif: 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité Les produits et services de Bell contribuent à 1 cible pour cet objectif: 5.B Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 24, 27-29, 68-73
6 Eau propre et assainissement	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	Le plan d'action environnemental de Bell contribue à 1 cible pour cet objectif: 6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Fiche d'information sur l'eau



OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
7 Énergie propre et d'un coût abordable	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Bien que Bell participe à des initiatives de réduction d'énergie et appuie le développement de l'énergie renouvelable et des technologies connexes, Bell n'est pas un acteur de l'industrie de l'énergie.	
8 Travail décent et croissance économique	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	<p>Bell offre des emplois hautement qualifiés et bien rémunérés, contribuant ainsi à 2 objectifs liés à cet objectif:</p> <p>8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre</p> <p>8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale</p> <p>Le programme d'approvisionnement responsable de Bell contribue à 1 cible lié à cet objectif:</p> <p>8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière</p> <p>Le Code de conduite des fournisseurs de Bell traite du travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, en contribuant à 1 cible lié à cet objectif:</p> <p>8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes</p> <p>Les programmes de santé et de sécurité au travail de Bell contribuent à 1 cible lié à cet objectif:</p> <p>8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire</p>	<p>Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 23, 36-37</p> <p>Fiche d'information sur l'approvisionnement responsable</p> <p>Rapport de responsabilité d'entreprise, 92-93</p> <p>Code de conduite des fournisseurs</p> <p>Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 38-40</p>



OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
9 Industrie, innovation et infrastructure	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	La participation de Bell à la superrappe de l'intelligence artificielle et l'investissement dans la R&D contribuent à 1 cible lié à cet objectif: 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 72-73
10 Inégalités réduites	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Le Code de conduite et le programme de gouvernance de Bell contribuent à 1 cible pour cet objectif: 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	Code de conduite Site Web de gouvernance Code de conduite des fournisseurs
11 Villes et communautés durables	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Le plan d'action environnemental de Bell contribue à 1 cible lié à cet objectif: 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 92-93 Fiche d'information sur les déchets



OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
12 Consommation et production responsables	Établir des modes de consommation et de production durables	<p>Le plan d'action environnemental de Bell contribue à 1 cible lié à cet objectif: 12.5</p> <p>D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</p> <p>Bell rapporte sur la performance sociale et environnementale depuis les années 1990 et nos rapports contribuent à 1 cible lié à cet objectif: 12.6</p> <p>Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité</p>	<p>Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 92-93</p> <p>Fiche d'information sur les déchets</p> <p>Rapport de responsabilité d'entreprise</p>
13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Bien que Bell participe à des initiatives visant à réduire, à atténuer ou à s'adapter aux effets du changement climatique, les cibles et les indicateurs de cet objectif mettent l'accent sur les gouvernements nationaux.	
14 Vie aquatique	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Les cibles et les indicateurs de cet objectif sont axés sur les industries maritimes.	



OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
15 Vie terrestre	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	<p>Le programme de protection de la biodiversité de Bell contribue à 2 cibles pour cet objectif:</p> <p>15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts des zones humides des montagnes et des zones arides conformément aux obligations découlant des accords internationaux</p> <p>15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction</p>	Fiche d'information sur la biodiversité
16 Paix, justice et institutions efficaces	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	<p>Le Code de conduite et le programme de gouvernance de Bell contribuent à 1 cible pour cet objectif:</p> <p>16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes</p>	Code de conduite Site Web de gouvernance



OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
17 Partenariats pour la réalisation des objectifs	Partenariats pour la réalisation des objectifs	<p>Bien que Bell n'opère pas dans les pays les moins développés, Bell contribue au développement des régions sous-développées du Canada, comme les régions rurales et le Grand Nord, en lien avec 2 cibles liés à cet objectif:</p> <p>17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord</p> <p>17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications</p> <p>Bell appuie les efforts de collaboration visant à améliorer le rendement collectif des ODD. Nous participons à de nombreux groupes de travail, contribuant à 1 cible liée à cet objectif:</p> <p>17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière</p>	<p>Rapport annuel, p. 4</p> <p>Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 69</p> <p>Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 5, 15, 79</p> <p>Présentation des enjeux pertinents</p>



Index du contenu de la GRI pour BCE Inc., 2017

Norme GRI 2016	Description	Document / page / site	Omission
Éléments généraux			
GRI 102 : Éléments généraux	102-1 Nom de l'organisme	BCE Inc www.bce.ca	
	102-2 Activités, marques, produits et services	Rapport RSE, ¹ p.9	
	102-3 Lieu du siège social	Rapport RSE, p.8	
	102-4 Emplacements où l'organisation est présente	RA, ² p.139	
	102-5 Nature du capital et forme juridique	société	
	102-6 Marchés où l'organisation exerce ses activités	RA, p.139	
	102-7 Taille de l'organisation	Rapport RSE, p.23, 67 RA, p.30, 34	
	102-8 Répartition de l'effectif	Rapport RSE, p.23-41	
	102-9 Chaîne d'approvisionnement	Rapport RSE, p.77-78	
	102-10 Changements substantiels de l'organisation	Rapport RSE, p.7	
	102-11 Principe de précaution ou approche	Voir Développement durable et approche de gestion www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	102-12 Initiatives externes	Voir Présentation des enjeux pertinents www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	102-13 Adhésion à des associations	Les affiliations sont présentés à travers le site web de www.bce.ca .	
	102-14 Déclaration de la présidence	Rapport RSE, p.3-4	
	102-16 Valeurs, principes, standards et normes de comportement	Voir Code de conduite www.bce.ca/gouvernance/code-de-conduite	
102-18 Structure de gouvernance	Le plus haut niveau de gouvernance est le conseil d'administration. Le comité de d'audit est responsable de la responsabilité d'entreprise. Voir www.bce.ca/gouvernance/gouvernance-entreprise		
102-40 Liste de parties prenantes	Voir Présentation des enjeux pertinents www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information		
102-41 Conventions collectives	Rapport RSE, p.23		

¹ Rapport RSE signifie notre Rapport de responsabilité et entreprise, 2017 ; lien : www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information

² RA signifie notre Rapport Annuel, 2016; lien : www.bce.ca/investisseurs/rapports-financiers/annuels



	102-42 Identification et sélection des parties prenantes	Voir Présentation des enjeux pertinents www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	102-43 Approche utilisée	Voir Présentation des enjeux pertinents www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	102-44 Thèmes et préoccupations clés	Voir Présentation des enjeux pertinents www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés	RA, p. 126	
	102-46 Processus de contenu et périmètre des aspects	Voir Présentation des enjeux pertinents www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information Le périmètre est basée sur le principe de control financier	
	102-47 Liste des aspects pertinents	Voir Présentation des enjeux pertinents www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	102-48 Reformulation d'information	Rapport RSE, p. 7, 95	
	102-49 Changements importants dans le contenu	Rapport RSE, p. 7	
	102-50 Période couverte par le rapport	Rapport RSE, p. 6	
	102-51 Date du dernier rapport publié	Juin 2016	
	102-52 Périodicité du Rapport	Annuel	
	102-53 Personne à contacter pour toutes questions sur le rapport	responsabilite@bell.ca	
	102-54 Déclaration de la conformité avec les critères des normes GRI	Rapport RSE, p. 5 Ce rapport est en conformité avec les critères essentiels (Core) des lignes directrices GRI Standards	
	102-56 Vérification externe	Voir Lettre de certification de PwC www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Approche de gestion – tous les aspects			
GRI 103: Approche de gestion	103-1 Explication des aspects pertinents et leurs périmètres	Rapport RSE Pour chaque section du rapport, une introduction explique pourquoi les aspects sont significatives	
	103-2 Approche de gestion générale et les outils	Pour chaque section du rapport, les politiques associées, les procédures, les directives et les indicateurs de performance reliées sont décrits.	
	103-3 Évaluation de l'approche générale	Nos politiques, procédures, directives et indicateurs de performance clé sont révisé chaque année afin d'assurer la pertinence et pour déterminer des améliorations nécessaires	



Aspects pertinentes			
Résultats économique			
GRI 201	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	Rapport RSE, p. 67	
	201-2 Impacts financiers et autres risques et opportunités liés an changements climatiques	RA, p. 105-107, Rapport RSE, p. 68-72, 83-92	
	201-3 Obligations : régimes de retraite à cotisations définies et autres plans de retraite	RA p.153, Rapport RSE, p.37	
	201-4 Assistance financière du gouvernement	Aucune assistance financière importante n'a été reçue du gouvernement en 2017	
Impact économique indirect			
GRI 203	203-1 Investissements en infrastructure et services	Rapport RSE, p. 44, 49	
	203-2 Impacts économiques indirects importants	Rapport RSE, p. 68-72	
Pratiques d'approvisionnement			
GRI 204	204-1 Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux	Rapport RSE, p. 68, 84	
Lutte contre la corruption			
GRI 205	205-2 Communications et formation sur notre politique et nos procédures visant lutter contre la corruption	Voir Code de conduite www.bce.ca/gouvernance/code-de-conduite Voir Code de conduite des fournisseurs www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Matériaux			
GRI 301	301-3 Produits réclamés et matériaux d'emballage	Rapport RSE, p. 93-95 Voir Gestion des déchets www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Énergie			
GRI 302	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Rapport RSE p. 88; Soumission CDP	
	302-2 Consommation énergétique à l'extérieure de l'organisation	Rapport RSE p. 91; Soumission CDP	
	302-3 Intensité énergétique	Rapport RSE, p. 91; Soumission CDP	
	302-4 Réduction de consommation d'énergie	Rapport RSE, p. 90; Soumission CDP	
Eau			
GRI 303	303-1 Eau prélevé par source	Voir Consommation d'eau www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Biodiversité			
GRI 304	304-2 Impacts significatives de nos activités, produits, et services sur la biodiversité	Voir Biodiversité et intégration dans l'environnement physique www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	



Émissions			
GRI 305	305-1 Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1)	Rapport RSE, p. 88; Soumission CDP; Rapport sur les GES www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	305-2 Énergie indirecte de gaz à effet de serre (Scope 2)	Rapport RSE, p. 88; Soumission CDP; Rapport sur les GES www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	305-3 Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3)	Rapport RSE, p. 88; Soumission CDP; Rapport sur les GES www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	305-4 Intensité des émissions de gaz à effet de serre	Rapport RSE, p. 91; Soumission CDP; Rapport sur les GES www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	305-5 Réduction des GES	Rapport RSE, p. 91; Rapport sur les GES www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	305-6 Émission de substances appauvrissant la couche d'ozone	Voir Soumission CDP	
	305-7 Oxydes nitreux, oxydes sulfureux, et autres émissions significatives	Voir Soumission CDP	
Effluents et matières résiduelles			
GRI 306	306-2 Déchets par type et mode de traitement	Rapport RSE, p. 93-95, Voir Gestion des déchets www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Conformité aux règlements sur l'environnement			
GRI 307	307-1 Non-conformité aux lois environnementales	Voir Incidents environnementaux www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Évaluation environnementale des fournisseurs			
GRI 308	308-1 Fournisseurs évalués avec critères environnementaux	Voir Approvisionnement responsable www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	



Emploi			
GRI 401	401-1	Embauche de nouveaux employés et taux de roulement	Rapport RSE, p. 23
	401-2	Avantages sociaux offerts	Rapport RSE, p. 24, 36-37
	401-3	Congé paternité/maternité	Rapport RSE, p. 24, Contexte des normes d'emploi au Canada
Santé et sécurité			
GRI 403	403-2	Taux d'accidents de travail	Rapport RSE, p. 20, 38; 1 mort
Formation et éducation			
GRI 404	404-2	Programmes pour améliorer les compétences d'employées	Rapport RSE, p. 33-34
	404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	Rapport RSE, p. 34
Diversité et de l'égalité des chances dans l'entreprise			
GRI 405	405-1	Composition des organes de gouvernance et répartition des employés	Rapport RSE, p. 26-29
Liberté d'association et à la négociation collective			
GRI 407	407-1	Opérations et fournisseurs dans lesquels le droit à la liberté d'association et à la négociation collective peuvent être à risque	Rapport RSE, p. 24, Contexte des normes d'emploi au Canada; Voir Code de conduite des fournisseurs www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information
Travail des enfants			
GRI 408	408-1	Opérations et fournisseurs à risque d'incidents de travail des enfants	Rapport RSE, p. 24, Contexte des normes d'emploi au Canada; Voir Code de conduite des fournisseurs www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information
Travail forcé ou obligatoire			
GRI 409	409-1	Opérations et fournisseurs à risque d'incidents de travail forcé ou obligatoire	Rapport RSE, p. 24, Contexte des normes d'emploi au Canada; Voir Code de conduite des fournisseurs www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information
Pratiques de sécurité			
GRI 410	410-1	Agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de la personne	Rapport RSE, p. 24, Contexte des normes d'emploi au Canada; Voir Code de conduite des fournisseurs www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information
Les droits des peuples autochtones			
GRI 411	411-1	Non-conformités en lien avec les droits des peuples autochtones	Rapport RSE, p. 24, Contexte des normes d'emploi au Canada



Évaluation des droits de la personne			
GRI 412	412-1 Opérations faisant sujet d'une étude sur les droits de la personne	Rapport RSE, p. 60; Voir Code de conduite des fournisseurs et Approvisionnement responsable www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	412-3 Investissements significatives et contrats qui incluent des clauses concernant les droits de la personne	Voir Code de conduite des fournisseurs et Approvisionnement responsable www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Évaluation sociale des fournisseurs			
GRI 414	414-1 Nouveaux fournisseurs ayant été triés selon des critères sociaux	Rapport RSE, p. 77-78; Voir Code de conduite des fournisseurs et Approvisionnement responsable www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Politiques publiques			
GRI 415	415-1 Contributions politiques	Voir Code de conduite www.bce.ca/gouvernance/code-de-conduite	
Santé et sécurité de nos clients			
GRI 416	416-1 Évaluation des impacts de nos produits et services sur la santé et sécurité	RA, p. 107, CR p. 76	
Marketing et étiquetage			
GRI 417	417-1 Exigences d'information et d'étiquetage pour produits et services	Utilisation : https://soutien.bell.ca/Mobilite Recycler : Rapport RSE, p. 93; www.bell.ca/recyclage	
	417-3 Non-conformité liés au marketing	https://www.ctcs-cprst.ca/fr/report/rapport-annuel-2016-2017/	
Conformité socioéconomique			
GRI 419	419-1 Conformité socioéconomique	Aucun non-conformité socioéconomique a été identifié.	